



Conférence de presse de la rentrée scolaire 2023

Mardi 5 septembre 2023

Dossier de presse



Mot de Madame le Commissaire Général

La Principauté est une terre où l'histoire des hommes a toujours été marquée par l'engagement de Princes d'exception, à la pensée visionnaire et à l'action aussi digne que courageuse, quels que soient les fracas du monde.

En totale fidélité à cette empreinte familiale exemplaire, et dans la droite ligne de Son père le Prince Rainier III à qui nous rendrons hommage durant cette nouvelle année scolaire, en célébrant le Centenaire de Sa naissance, S.A.S. le Prince Souverain Albert II a défini avec détermination, une politique d'excellence pour l'Education, la Jeunesse et les Sports.

C'est une politique porteuse d'avenir pour tous les élèves et les étudiants que la Principauté accueille. Une politique qui sait valoriser les potentialités et les parcours, pour que chacun, quelle que soit sa contribution au sein de la communauté éducative, puisse trouver, dans son engagement quotidien, un accomplissement, un bien-être et une réussite conformes à ses aspirations.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique attractive, moderne et ambitieuse, que mes équipes et moi-même nous nous engageons pour l'année scolaire 2023-2024 avec pour ligne de conduite, la mission d'incarner et de partager, l'excellence d'un système éducatif qui sait remettre en question son fonctionnement pour optimiser les nombreux leviers de succès et d'épanouissement auxquels les élèves et les personnels peuvent prétendre.

Ce dossier de presse témoigne des principales actions qui seront mises en œuvre au titre de l'année scolaire 2023-2024, pour et par celles et ceux qui font partie des forces vives de la Principauté, pour que l'avenir de celle-ci et de sa jeunesse se définisse avec force et confiance, par une prise en compte éclairée des défis majeurs de notre temps.

L'Ecole d'aujourd'hui dessine avec patience, constance et lucidité, celle de demain, sur des fondements que j'ai souhaités responsables, pertinents et profondément respectueux de la singularité, des besoins et des droits de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accueilli dans les établissements d'enseignement de la Principauté.

Parce que la Principauté connaît la nécessité et l'urgence de s'engager pour l'avenir de sa Jeunesse, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports sera, cette année encore, pleinement mobilisée dans l'accomplissement d'une mission fondamentale : faire de l'Ecole en Principauté, le symbole du respect de tous et de la valorisation de chacun.

Isabelle BONNAL.

Sommaire

Mot de Madame le Commissaire Général P.1

Contexte de Rentrée P.9

Rappel des résultats aux examens 2023 P.10

Baccalauréat
Diplôme National du Brevet
Brevet de Technicien Supérieur
Diplôme de Comptabilité et de Gestion

Les effectifs de la Rentrée P.12

Les élèves
Les personnels

Les concours de recrutement des personnels enseignants P.15

L'hommage à un Prince P.16

Le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco change de nom : Le Lycée Rainier III fait entrer un établissement d'excellence dans l'Histoire de la Principauté. P.17

L'édition 2023 de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant : Une fidélité réaffirmée aux valeurs de cœur et d'engagement du Prince Rainier III, en faveur du Préventorium de Madagascar. P.17

Les établissements scolaires et les Commémorations du Centenaire de la naissance du Prince Rainier III P.19

Se souvenir de l'amour d'un Grand Prince pour les Belles Lettres, par la création théâtrale

Des expositions dédiées aux passions d'un Prince



L'Ecole Numérique : les avancées dans le 1^{er} degré

P.20

« Minecraft Monaco », un outil innovant pour mieux connaître la Principauté

P.21

La poursuite de la collaboration avec MyClass Monaco par la mise en oeuvre d'un protocole d'accord dans une démarche de cohérence avec le programme « Extended Monaco »

P.22

Une démarche soutenue en faveur du Bien-Être à l'Ecole

P.24

Par le développement des compétences

P.25

Mise en œuvre d'évaluations nationales à l'issue de la classe de CE2

P.25

Déploiement de l'évaluation sans note au CE1

P.26

Développement des compétences sociales du « Vivre Ensemble » dans le 1^{er} degré

P.28

Par des actions de formation

P.29

Un accompagnement à l'accueil de la parole de l'adolescent en coopération avec les Rencontres Philosophiques de Monaco

P.29

Un plan de formation spécifique autour de l'accompagnement des élèves à l'élaboration de leur projet d'orientation dans le cadre du parcours « Avenir »

P.29

Des actions de formation relatives à la liaison collège/lycée avec des ateliers interdisciplinaires autour du travail par compétences

P.30



Par un accompagnement optimisé des élèves lors de temps majeurs de leur scolarité	P.31
Une différenciation pédagogique et un renforcement de l'accompagnement des élèves en difficulté augmentés : la mise en œuvre du dispositif <i>Réussite des élèves</i> , en Mathématiques en complément du dispositif <i>Réussite des élèves</i> en Français	P.31
Un accompagnement en confiance à l'entrée en 6 ^{ème}	P.31
Un enrichissement du Parcours Avenir autour de projets favorisant la construction d'une orientation choisie par l'élève	P.32
Mise en place d'une bourse aux stages au collège Charles III	
Mise en place d'un EPI « découverte du monde économique et professionnel » en 3 ^{ème}	
Concours « Zéro cliché pour nos métiers »	
Agora de l'Orientation	
De nouveaux aménagements du Baccalauréat pour plus de sérénité	P.36
Par une priorité absolue contre le harcèlement en milieu scolaire	P.36
Le mois « non au harcèlement »	P.36
Un projet innovant dans la cadre de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire : un « escape game » géant destiné aux élèves de 4 ^{ème}	P.37
Un plan de prévention contre le harcèlement et la violence dans chaque établissement scolaire	P.38
Des ateliers d'information et de formation sur la lutte contre les discours de haine : le projet « Stop Hate »	P.39
Par un cadre d'apprentissage et de vie accueillant et adapté	P.40

L'Inclusion par le Vivre Ensemble

P.41

Partenariat avec l'Académie de Musique et Théâtre Rainier III : Projets musicaux et d'expression corporelle avec les élèves d'ULIS

P.42

Semaine de l'école inclusive : Ecoles et Centre de Loisirs Prince Albert II mobilisés dans une démarche solidaire de promotion du « vivre ensemble »

P.43

L'encouragement de l'excellence par des parcours et des dispositifs pédagogiques du 2nd degré enrichis et respectueux des spécificités monégasques

P.44

La valorisation de l'enseignement des Mathématiques, croisé avec la pratique du Bridge Par la création d'un Tournoi inter-établissements

P.45

La généralisation des passerelles vers des parcours linguistiques enrichis

P.46

Bac Français International au Lycée Albert 1^{er} : Première promotion et mise en œuvre d'un enseignement de spécialité Physique-Chimie en langue anglaise

P.47

Ouverture de la spécialité EPPCS (Education Physique, Pratiques et Culture Sportives) Au Lycée Albert 1^{er}

P.48

Ajout d'1h30 de Mathématiques à l'enseignement scientifique pour les élèves de 1^{ère} de la voie générale, n'ayant pas pris la spécialité « Mathématiques »

P.49

1^{ère} promotion du Baccalauréat Maintenance des Systèmes de Production Connectés au Lycée Rainier III

P.50

Délocalisation des formations comptables « Post Bac » du Lycée Albert 1^{er} au Lycée Rainier III

P.51

Rénovation des sites Web et dématérialisation optimisée **P.52**

De nouveaux sites Web pour les établissements scolaires P.53

La poursuite de la dématérialisation des procédures d'inscription dédiées à la jeunesse P.55

L'exemplarité à l'honneur **P.56**

Un partenariat avec l'Ambassade de Suède pour la participation de la jeunesse de Monaco au « Young Courage Award » P.57

Civisme et Francophonie - L'Ordre National du Mérite récompense la jeunesse de la Principauté P.58

La Fondation Nobel à la rencontre des jeunes de la Principauté P.58

L'engagement responsable pour un environnement respecté et durable P.59

L'enseignement supérieur et la vie étudiante **P.60**

Adhésion de la Principauté à la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne dite « Convention de Lisbonne ». P.61

Evolutions en matière de Bourses d'Etudes et d'allocations cantines P.62



Optimisation des formations de l'International University of Monaco P.63

- Création d'un Master of Science in Sustainability and Innovation Management
- Création d'une nouvelle spécialisation du programme de Bachelor Monaco : « Luxury Tourism and Hospitality »
- Création d'une nouvelle spécialisation du programme de Master of Science in Finance: Private Equity and Investment Banking
- Renouvellement du Visa de l'IUM pour 5 ans

Accompagnement des lycéens vers la découverte des métiers liés au domaine de l'expertise comptable – Partenariat Commission d'Insertion des Diplômés et Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports P.67

Rencontres avec les établissements de l'Hôtellerie de Luxe de la Principauté : Les mille et un métiers de l'hôtellerie et de la restauration de haut niveau P.68

La participation de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports à l'International sur des thématiques majeures P.69

Préparation de la 26^{ème} Conférence des Ministres de l'Education du Conseil de l'Europe P.70

Participation à la Conférence « les écoles en action » – Convention Alpine P.70

Participation à l'enquête ESPAD 2024 P.70

Des activités et structures sportives valorisées P.71

Enseignement de l'EPS - Passage à 4 séquences P.72

Initiation aux Arts du Cirque : élargissement de l'activité « Cirque» à trois établissements supplémentaires P.73

Terrain Prince Héréditaire Jacques : Création d'un club house et d'une salle de musculation pour les utilisateurs du site	P.73
Implantation de trois terrains de Beach Volley sur les terrains de sport du Centre de Loisirs Prince Albert II	P.74
Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et promotion des valeurs du Sport en Principauté.	P.74
Des élèves et des Champions : Rencontres et partage de passions autour des sports automobile et cycliste	P.75
Remerciements de Madame le Commissaire Général	P.76



Contexte de Rentrée

Rappel des résultats aux examens 2023

Un des points forts du système d'éducation monégasque est sa capacité à accompagner les élèves à finaliser leur cursus scolaire en validant, souvent brillamment, les examens de fin de cycle et en obtenant les diplômes correspondants. Les informations suivantes rappellent que l'édition 2023 des examens de fin de cycle a été à la hauteur des attentes les plus fortes.

Baccalauréat

Taux de réussite du 1^{er} groupe : **97,57%**

Taux de réussite après les oraux de rattrapage : **98,89%**

Taux de réussite :

- en voie générale : 99,68%
- en voie technologique 100%
- en voie professionnelle : 95,24%

Taux global de mentions : **79,87%**

- Très bien : 19%
- Bien : 39%
- Assez Bien : 42%

Diplôme National du Brevet (DNB)

Taux de réussite global : **98,74%**

- Collège Charles III : 98,17%
- Collège François d'Assise-Nicolas Barré : 100%
- Lycée Technique et Hôtelier de Monaco (voie professionnelle) : 100%

Taux de réussite global par voie :

- voie générale : **98,71%**
- voie professionnelle : **100%**

Taux global de mentions : **91,46%** ;

- Très bien : 45,48%
- Bien : 30,90%
- Assez Bien 15,08%.

Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Taux de réussite global : **98%**

- Lycée Albert I^{er} : 100%
- Lycée Technique et Hôtelier de Monaco (LTHM) : 95%

Taux de réussite par BTS :

- BTS SAM (Support à l'Action Managériale) : 100%
- BTS CG (Comptabilité Gestion): 100%
- BTS MHR (Management Hôtellerie Restauration)
option A (Management d'Unité de Restauration): 75%
- BTS MHR (Management Hôtellerie Restauration)
option B (Management d'Unité de Production Culinaire): 100%
- BTS MHR (Management Hôtellerie Restauration)
option C (Management d'Unité d'Hébergement) : 100%

Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)

Taux global de réussite : **97,92 %**

NB : Ce diplôme de niveau Licence (Bac +3) permet à ses détenteurs de se prévaloir du titre de Comptable au terme d'une formation de 3 ans dans l'enseignement supérieur.

Les effectifs de la Rentrée

Les élèves

Le 11 septembre 2023, 5657 élèves effectueront leur rentrée au sein d'un établissement scolaire de la Principauté. Selon les données établies au 1^{er} septembre 2023, et donc susceptibles d'être légèrement évolutives, les effectifs des élèves se répartissent comme suit :



Les personnels

Au titre de la rentrée scolaire 2023-2024, les effectifs des personnels travaillant pour la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports se répartissent de la manière suivante :

Personnels enseignants

Dans l'enseignement primaire

Public	158
Privé	19
Total	177

Dans l'enseignement secondaire

Public	302
Privé	46
Total	348

Au total, 525 enseignants seront en poste à la rentrée scolaire 2023-2024, soit 2 enseignants supplémentaires que l'année scolaire 2022-2023.

Personnels non-enseignants

Dans l'enseignement primaire

Public	171
Privé	6
Total	177

Dans l'enseignement secondaire

Public	149
Privé	6
Total	155

Au total, 332 personnes (hors personnels de direction) seront employées au titre de personnel non-enseignant à la rentrée scolaire 2023-2024, soit 1 personnel de plus que l'année scolaire précédente.

Personnels de Direction

Dans l'enseignement primaire

Directeurs d'école	9
Adjoint à la Direction d'école	2

Soit 11 personnes pour 9 établissements (9 publics, 2 privés sous contrat).

NB : Une nouvelle Adjointe a pris ses fonctions à l'école de la Condamine en janvier 2023

Dans l'enseignement secondaire

Chefs d'établissement	4
Adjoints au Chef d'établissement	4

Soit 8 personnes pour 4 établissements (3 publics, 1 privé sous contrat).

Ainsi, 19 personnes occuperont des postes de direction dans les établissements scolaires de la Principauté.

Au total, 876 personnels seront employés dans les établissements scolaires de la Principauté pour l'année 2023-2024, soit une augmentation de 4 personnes par rapport à l'année 2022-2023.

Concours de recrutement des personnels enseignants

Au titre de la campagne de recrutement 2023,

- **9 candidats de nationalité monégasque** se sont présentés aux concours de recrutement des personnels enseignants.
- **7 d'entre eux ont réussi les épreuves d'admissibilité.**
- **6 ont été lauréats** de ces concours.

Parmi ces 6 lauréats :

3 lauréats ont été admis au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE).

1 lauréat a obtenu le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES) en « anglais ».

1 lauréat a obtenu le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES) en « lettres modernes ».

1 lauréat a obtenu le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES) en « lettres classiques ».

Au titre de la campagne de recrutement des enseignants détachés pour l'année scolaire 2023-2024, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a reçu **168 candidatures** dans le cadre des **5 postes à pourvoir en enseignement primaire** et des **12 postes à pourvoir en enseignement secondaire**.

Après analyse de leurs parcours, **52 candidats ont été invités à se présenter à un entretien de recrutement exigeant**, mené par plusieurs collaborateurs experts de la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Les 13 candidats ayant réalisé **les meilleures prestations** rejoindront leur établissement d'affectation le 11 septembre prochain.



L'hommage à un Prince

« Nos objectifs doivent être la recherche du bien commun, par une gestion sage de nos équipements et ressources. Cette quête ne peut naître que de la mesure de l'honnêteté intellectuelle et du sens du devoir ».

*S.A.S. le Prince Rainier III
2003*

Le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco change de nom : Le Lycée Rainier III fait entrer un établissement d'excellence dans l'Histoire de la Principauté.

Le 1er juillet 2023, le Lycée Technique et Hôtelier de Monaco, fondé par le Prince Rainier III, a rejoint les établissements d'enseignement de la Principauté, porteurs du nom d'un illustre Souverain de la Principauté, en devenant le « Lycée Rainier III ».

Par ce baptême célébré en présence de la Famille Princière, cet établissement, nouvellement nommé « Lycée Rainier III », et symbole de l'excellence des formations techniques et professionnelles de la Principauté, entre dans une belle continuité, celle qui a permis au Lycée de Monaco de devenir le Lycée Albert 1er, et qui a donné au Collège public de la Principauté le nom du Prince Charles III.

Puisse le Lycée Rainier III guider la communauté éducative de cet établissement vers une poursuite d'activités dédiées à la jeunesse de Monaco, cette jeunesse que le Prince Rainier III a toujours placé au cœur de son engagement, parce que les forces vives d'un pays se construisent avec la patience et la vision des Grands Hommes.

L'édition 2023 de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant : Une fidélité réaffirmée aux valeurs de cœur et d'engagement du Prince Rainier III, en faveur du Préventorium de Madagascar.

Souverain d'engagement et d'humanité, Le Prince Rainier III a toujours été attentif à soutenir l'enfance en souffrance, et à veiller à offrir à la jeunesse de ce monde, d'où qu'elle soit, les chances de construire, dans la dignité et le respect de ses droits fondamentaux, un avenir porteur de sens et d'espérance, en dehors de toute fatalité.

Dans cette démarche profondément bienveillante où le courage de l'action suit impérativement la force de l'intention, le Prince Rainier III a souhaité que soit créée une structure d'accueil et de soin pour les enfants malgaches, porteurs de lourds handicaps, en raison de la malnutrition et de conditions d'existence très précaires.

C'est pour ces enfants du bout du monde qu'est né, par la volonté d'un Prince, le Préventorium de Madagascar, dit « Foyer Rainier III. »

En cette année d'hommage à un Prince visionnaire, courageux et attentif au devenir des enfants de ce monde, les actions que la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports mènera au titre de l'édition 2023 de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, seront entièrement dédiés au Préventorium de Madagascar et à la pérennisation de son fonctionnement.

Un audit complet de cet établissement a été diligenté par la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports afin d'identifier au mieux les leviers d'amélioration à mobiliser pour optimiser le fonctionnement du Préventorium, en termes de prise en charge médicale, éducative, pédagogique et nutritionnelle notamment des enfants accueillis. A cet effet, les fonds qui seront recueillis durant l'année scolaire 2023-2024, au titre de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, seront en grande partie mobilisés pour la réhabilitation du Préventorium et pour la garantie d'une poursuite sereine et durable de son activité, en faveur de la jeunesse malgache.

Ainsi, un spectacle inédit, inspiré des Arts du Cirque, chers au cœur du Prince Rainier III et de la Famille Princière, sera interprété les 16 et 17 septembre prochains en la Salle des Princes du Grimaldi Forum, par la célèbre compagnie « Les 7 doigts de la main ». Ce spectacle intitulé, « Duel Reality », évoquera avec créativité, la romance passionnée de « Roméo et Juliette », sur fond d'acrobatie et de modernité. Les réservations pour ces deux représentations au Grimaldi Forum sont d'ores et déjà ouvertes, au guichet ou en ligne. Attentif à soutenir la cause des enfants et à contribuer à la protection de leurs droits fondamentaux, M. Nicolas JELMONI, producteur de ce spectacle a tenu à reverser une partie des recettes de ces deux représentations aux Droits de l'Enfant, et plus particulièrement en faveur des enfants malgaches du Préventorium Rainier III.

Mais ce n'est pas tout....

Parce que la Journée Internationale des Droits de l'Enfant est un temps dédié à tous les enfants d'ici et d'ailleurs, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports organisera le mercredi 22 Novembre 2023, un après-midi festif.

Des activités ludiques, éducatives, sportives seront ainsi proposées au jeune public qui pourra venir gratuitement profiter de ce temps de partage, consacré à la culture malgache.



Les établissements scolaires et les Commémorations du Centenaire de la naissance du Prince Rainier III

Se souvenir de l'amour d'un Grand Prince pour les Belles Lettres, par la création théâtrale.

Dans le cadre des Commémorations du Centenaire de la naissance du Prince Rainier III, une création théâtrale inédite, intitulée « *Le Prince en toutes lettres* » sera interprétée par la Compagnie BAL devant le public scolaire, dans le cadre d'une démarche de partage et de transmission de l'amour du Théâtre et des Belles Lettres, tout en rendant hommage au Prince Souverain Rainier III.

Trois représentations de cette œuvre sont prévues à la Salle Armand Lunel du Lycée Albert 1^{er} afin qu'un large public puisse y assister. A l'occasion de la dernière représentation, qui se tiendra le mardi 28 novembre 2023, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports aura l'immense honneur de recevoir la Princesse Stéphanie de Monaco, accompagnée des membres du Comité des Commémorations Rainier III.

Des expositions dédiées au passion d'un Prince

De très nombreuses activités pédagogiques seront mises en œuvre au sein des établissements scolaires de la Principauté, des 1^{er} et 2nd degrés. Dans le cadre d'un programme dense qui rend un juste hommage au Prince Rainier III et à son engagement indéfectible à Son pays, retenons plus particulièrement trois expositions auxquelles les élèves de la Principauté seront conviés dans le cadre des cahiers d'activités pédagogiques offertes à la rentrée 2023 :

- L'exposition « le Prince et Ses animaux », consacré à la passion du Prince Rainier III pour les espèces animales, proposée au Jardin Animalier de l'esplanade Rainier III aux Terrasses de Fontvieille ;
-
- L'exposition « le Prince bâtisseur : une ambition pour Monaco », en la salle d'exposition du Quai Antoine 1^{er} qui retrace des décennies d'engagement du Prince Rainier III pour inscrire Son pays dans la modernité par une évolution exceptionnelle de la configuration urbaine de la Principauté.
-
- L'exposition « Le Prince au cœur du Cirque », vibrant témoignage de l'amour d'un Souverain pour la culture, l'histoire et les arts circadiens, organisée aux Terrasses de Fontvieille.

L'Ecole Numérique : les avancées dans 1^{er} degré

« *Minecraft Monaco* », un outil innovant pour mieux connaître la Principauté

Minecraft est un jeu vidéo célèbre qui plonge le joueur dans un univers de mondes virtuels pour y réaliser des constructions variées, selon un concept proche de celui des *Lego*.

Depuis quelques années, le monde éducatif s'est emparé de *Minecraft* pour en faire un véritable outil d'enseignement dans de nombreux domaines tels que l'architecture, la géographie, la programmation... et où la créativité des élèves est encouragée.

Minecraft Monaco a été élaboré dans le cadre du développement de l'Ecole numérique 2023 et en collaboration avec la Direction des Services Numériques. Le volet pédagogique a été créé par le Centre de Formation Pédagogique-Premier degré à partir des ressources des manuels scolaires Monaco, mon Histoire.

Ce jeu sérieux permet aux élèves d'explorer des bâtiments emblématiques de la Principauté, tout en interagissant avec les représentations virtuelles de personnages historiques. En intégrant dans les mises en scène des documents sources de qualité (textes, plans, tableaux de maîtres, pièces de monnaie...), *Minecraft Monaco* plonge les élèves dans un univers culturel riche et ludique qui les conduit vers une meilleure connaissance de l'Histoire de Monaco.

Minecraft Monaco a été testé auprès d'élèves de cycle 3 qui ont pu découvrir trois espaces essentiels du patrimoine monégasque : le Palais princier, la Cathédrale Notre-Dame Immaculée et le Musée Océanographique de Monaco.

Guidés par des illustres personnages de la Principauté, ils ont pu explorer les lieux en suivant un scénario pédagogique riche et motivant.

L'implication des élèves testeurs de *Minecraft Monaco* illustre bien l'efficacité de tels dispositifs au carrefour du monde de l'enfance et des exigences de l'Education. Et au-delà des apprentissages réalisés, les élèves ont exprimé tout leur plaisir d'être accompagnés dans leurs découvertes par les personnages virtuels représentant les Princes de Monaco.

Minecraft Monaco sera mis à la disposition de tous les élèves de cycle 3 au cours de l'année scolaire. Cette exploration ludique de Monaco sera bien évidemment conduite en complément de l'apprentissage de l'Histoire de Monaco et de la langue monégasque et ne se substituera aucunement à l'enseignement essentiel mené par les professeurs.

La poursuite de la collaboration avec MyClass Monaco par la mise en oeuvre d'un protocole d'accord dans une démarche de cohérence avec le programme « Extended Monaco »

MyClass, outil pédagogique numérique destiné à apprendre les fondamentaux du Français au cycle 3, est un programme innovant qui utilise la technologie pour favoriser la mémorisation des règles de grammaire, par le biais d'un dessin animé où chaque notion est illustrée, développée, expliquée sous la forme d'une histoire mettant en scène héros et péripéties.

Pour mémoire, cet outil d'apprentissage, né en Principauté, s'est construit au fil des années en étroite partenariat avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, garante de la qualité des ressources proposées et du respect tant des programmes scolaires que de la clarté des contenus pédagogiques. En mars 2022, S.A.S. Le Prince Albert II S'était rendu à Nice pour accompagner officiellement le lancement officiel de *MyClass* au sein des écoles niçoises.

La collectivité territoriale des Alpes Maritimes, en collaboration avec le Rectorat de Nice, a proposé à des classes de CM1 d'utiliser *MyClass* afin d'optimiser l'apprentissage du Français, dans le cadre d'une expérimentation sur le territoire français.

En septembre 2022, une délégation de la Direction de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de la Principauté de Monaco a été accueillie par l'Académie de Nice afin de présenter la ressource pédagogique aux directrices et directeurs des écoles niçoises.

Quelques semaines plus tard, et dans le prolongement des échanges denses et constructifs entre les autorités académiques françaises et la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Mme Natacha CHICOT, Rectrice de l'Académie de Nice, s'est rendue au sein d'une école de la Principauté afin d'assister personnellement à une démonstration des usages pédagogiques de la ressource *MyClass*.

En décembre 2022, des ateliers présentant les usages pédagogiques des vidéos et des supports associés ont été proposés à une soixantaine de professeurs des écoles des Alpes-Maritimes.

Il est en effet important de noter que les ressources *MyClass* contribuent pleinement à renforcer l'enseignement du Français, plus particulièrement sur ces piliers fondamentaux, en favorisant la motivation de l'élève, la compréhension des notions grammaticales complexes, l'entraînement par exercices interactifs et, enfin, la mémorisation.

Au titre de cette rentrée scolaire 2023-2024, une nouvelle étape importante a été franchie avec la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat de Monaco et *MyClass MONACO S.A.M.*, formalisant ainsi la volonté d'accompagner les projets e-education innovants dans le cadre du programme « *Extended Monaco* ».

De nouveaux supports pédagogiques seront ainsi mis à la disposition des enseignants, afin de donner toutes les clés nécessaires à un usage en classe, usage qui s'effectuera sur la base du volontariat.

Enfin, au cours de l'année scolaire, les élèves des classes de Cycle 3 inscrits dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de la Principauté se verront proposer un accès gratuit aux ressources sous réserve, bien évidemment, de l'accord des familles.

Excellente passerelle entre l'école et le domicile, *MyClass* renforcera ainsi son action de soutien ludique et attractif, auprès des jeunes élèves, dans leurs révisions des notions étudiées en classe.

Une démarche soutenue en faveur du Bien-Être à l'École

Par le développement des compétences

Mise en œuvre d'évaluations nationales à l'issue de la classe de CE2

Rappelons tout d'abord que les évaluations de la classe de CE2 ont pour objectif de donner des indicateurs précis sur le niveau des élèves de la Principauté dans les matières fondamentales (français et mathématiques) à l'issue du cycle 2 des apprentissages, cycle qui intègre les classes de CP, CE1 et CE2.

Elles viendront compléter le panel d'évaluations nationales qui jalonnent le parcours des élèves monégasques dans le 1er degré : en Grande Section de Maternelle, en CP et en CE1 où sont mesurées les compétences du langage ainsi qu'en CM2 sur l'ensemble des fondamentaux.

Comme pour les évaluations déjà en place, l'analyse des résultats de ces tests permettra de prévoir un accompagnement spécifique pour les élèves ayant des compétences déficitaires dès les premières semaines de rentrée, à travers un volet CM1 qui sera intégré au dispositif Réussite des élèves. Ce dispositif de soutien couvre déjà la Grande Section de Maternelle, le CP, le CE1, le CM2 et la 6^{ème} .

En France, le Ministère de l'Education nationale a également annoncé la mise en œuvre, dès cette rentrée, d'évaluations nationales en début d'année de CM1.

En Principauté, les évaluations nationales de fin de CE2 visent les mêmes compétences et permettront de se positionner par rapport aux résultats français. Il a ainsi été fait le choix par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, d'effectuer des évaluations en fin d'année du CE2 plutôt qu'en début de CM1, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, et en ce qui concerne les élèves, le délai entre les évaluations de fin de CE2 et l'entrée en CM1 laissera le temps nécessaire pour anticiper et optimiser des mesures d'accompagnement individualisées qui viendront répondre aux déficits éventuels constatés. D'autant que l'expérience a montré que l'évaluation des élèves juste après les vacances d'été ne donne pas toujours une image exacte de leurs réelles compétences, surtout pour les élèves allophones.

Ensuite, en ce qui concerne les professeurs, ce délai permettra de prévoir encore plus finement l'offre de formation continue qui leur sera faite, en proposant des actions qui répondront au mieux aux besoins spécifiques éventuellement constatés.

Enfin, les enseignants de cycle 2 apprécient que ce retour objectif, concret des apprentissages soit effectué à la fin de leur cycle d'enseignement afin de réguler, éventuellement, leur action en termes de programmation et d'individualisation.

Il est à noter qu'en ce qui concerne le Français, tous les domaines seront évalués, avec une attention particulière à la lecture, apprentissage essentiel du cycle 2, à travers des épreuves de compréhension de récit et de texte documentaire, mais aussi grâce à des tests individualisés de fluence et de lecture à voix haute.

Pour ce qui est des Mathématiques, tous les domaines seront également évalués avec une prédominance accordée aux compétences liées au calcul et à la connaissance des nombres.

Au cours de l'année 2022-2023, ces évaluations ont été expérimentées dans 13 classes de CE2 dont les enseignants se sont portés volontaires.

Ce test a permis de préciser davantage les contenus mais également d'affiner les modalités de passation en se fondant sur les retours du terrain pédagogique avant une mise en œuvre auprès de tous les élèves de CE2 de la Principauté dès le mois de mai 2024.

Déploiement de l'évaluation sans notes au CE1

Depuis plusieurs années, le bien-être à l'école est une préoccupation placée au cœur du système éducatif.

C'est précisément dans cette optique qu'une expérimentation visant à modifier la perception de l'évaluation comme facteur de stress par les élèves, a été menée au cours de l'année scolaire 2022-2023 dans les classes de CE1 et de CE2 de deux écoles pilotes de la Principauté.

Plusieurs objectifs étaient visés par l'expérimentation « Evaluer sans notes chiffrées », le principal étant d'apprendre aux élèves à percevoir l'évaluation comme levier de progression dans leurs apprentissages et non comme finalité.

Dans le cadre de cette expérimentation, les notes ont été remplacées par des indicateurs de niveaux calibrés et communs à toutes les classes pilotes.

Il est important de comprendre que ce système modifie en profondeur la vision que les élèves, leurs professeurs et les familles peuvent avoir de l'évaluation lorsqu'elle est chiffrée.

En effet, les notes peuvent être un facteur de stress et ce, trop tôt dans la vie de l'élève, perdant ainsi leur objet premier qui consiste à être seulement un indicateur de niveau à un temps donné de l'apprentissage.

Tout au long de l'année 2022-2023, des groupes de travail ont été menés avec les équipes pédagogiques des écoles pilotes afin d'accompagner les professeurs dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Des outils institutionnels ont ainsi été créés et, notamment, des programmations harmonisées pour le cycle 2, en Français et en Mathématiques, des modèles d'évaluations par compétences ainsi que des bulletins scolaires adaptés au nouveau mode d'évaluation et intégrant un nouveau domaine d'apprentissage nommé « Vivre ensemble ».

Le bilan de cette expérimentation est particulièrement positif.

Le stress engendré par les évaluations a été considérablement réduit, au même titre que la comparaison parfois très négative entre élèves, en nette diminution, améliorant ainsi le climat de la classe.

Les équipes pédagogiques ont d'ailleurs plébiscité l'introduction des compétences sociales du « Vivre ensemble » comme un véritable domaine d'apprentissage, car en adéquation parfaite avec les enseignements et les valeurs portées par l'école.

Enfin, et c'est un point notable, l'expérimentation n'a eu aucun effet péjoratif sur le niveau scolaire des élèves montrant ainsi que l'on peut conserver l'envie d'apprendre sans note chiffrée.

L'Association des Parents d'élèves de Monaco a particulièrement suivi et soutenu cette évolution du système en faisant état des questionnements des familles et leur transmettant tous les éléments de réponse nécessaires. Les échanges avec l'APEM ont été essentiels et réalisés dans un esprit constructif et bienveillant qui reflète parfaitement l'essence même du projet.

« Evaluer sans notes chiffrées et uniquement par niveau d'acquisition c'est à dire par positionnement sur les compétences relatives au niveau de classe » sera le mode de fonctionnement appliqué dès la rentrée dans toutes les classes de CE1 des établissements publics et privés sous contrat de la Principauté, et, ce, dans la continuité de ce qui est déjà mis en œuvre dans les classes de CP.

La note chiffrée ne sera donc plus utilisée pour les élèves de ces deux classes d'âge et l'expérimentation se poursuivra l'année prochaine dans les classes pilotes de CE2 afin d'en préciser les effets sur l'ensemble d'un cycle

Développement des compétences sociales du « Vivre ensemble » dans le 1^{er} degré

Dans le cadre de l'expérimentation « *Evaluer sans noter* », une réflexion a été menée sur le domaine du « *Vivre ensemble* ».

C'est ainsi que l'évaluation des compétences sociales qui constituent ce domaine a été introduite dans le bulletin scolaire des classes en expérimentation.

Cette évolution a été très favorablement accueillie par les équipes pédagogiques et les parents d'élèves.

L'Association des Parents d'Elèves de Monaco a notamment relayé l'intérêt effectif et bienveillant des parents d'élèves pour cette expérimentation, ainsi que leur total soutien pour le développement des compétences sociales, ou « *soft skills* », qu'ils perçoivent comme essentielles à l'intégration de leur(s) enfant(s) à leur future vie professionnelle. Ces compétences se construisent dans la durée et leurs bases se posent très tôt.

Au regard de leur importance, les compétences du domaine du « *Vivre ensemble* » seront désormais ajoutées en liminaire de tous les bulletins scolaires du cycle 2 et évaluées suivant des indicateurs de niveau en CP, en CE1 et en CE2.

Pour aider les équipes pédagogiques de terrain à développer des outils au service de la construction de ces compétences, des formations et des groupes de travail ainsi qu'un accompagnement personnalisé seront proposés aux enseignants de cycle 2 dès la rentrée.

En effet, pouvoir disposer d'outils pédagogiques permettant de développer les compétences sociales dans le milieu scolaire permettra d'identifier des indicateurs précis sur ce qui est attendu pour les élèves, indicateurs compréhensibles pour les parents.

Il est également important d'engager une réflexion collaborative des équipes autour de ce domaine d'actualité.

Il s'agit de consolider les compétences professionnelles et d'identifier les moyens et leviers pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre d'un enseignement qui fait aujourd'hui partie intégrante du champ d'action de l'Ecole.

Par des actions de formation

Un accompagnement à l'accueil de la parole de l'adolescent en coopération avec les Rencontres Philosophiques de Monaco.

La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports contribue à la protection de l'enfance aux différents niveaux du système éducatif.

En effet, les professionnels de l'École, personnels de direction, d'éducation, enseignants, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, psychologues scolaires et conseillers d'orientation, ainsi que tout personnel au contact quotidien des élèves, sont concernés par cette démarche essentielle, chacun dans son domaine de compétence.

Au contact quotidien avec les élèves et leurs parents, la vigilance des membres des équipes éducatives facilite grandement une intervention précoce.

C'est la raison pour laquelle les Rencontres Philosophiques de Monaco proposeront au cours de l'année 2023-2024, en coopération avec la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, une journée de formation visant à familiariser la communauté éducative avec des tableaux cliniques, annonciateurs ou révélateurs de troubles anxieux ou dépressifs.

Par ailleurs, des ateliers philosophiques seront mis en place au sein des classes de 4^{ème} du collège Charles III, afin d'aborder avec les élèves des problématiques qui les touchent, en lien avec les équipes psycho-médico-sociales.

Enfin, une résidence philosophique en établissement permettra aux enseignants d'échanger avec un philosophe sur les questions professionnelles qui les préoccupent, leur permettant ainsi de puiser dans la boîte à outils du philosophe pour aborder certains aspects de leur métier.

Un plan de formation spécifique autour de l'accompagnement des élèves à l'élaboration de leur projet d'orientation dans le cadre du parcours « Avenir »

Le parcours « Avenir » a pour objectif principal de permettre à chaque élève, de la 6^{ème} à la Terminale, d'acquérir les premières clés de compréhension du monde professionnel, pour construire son projet d'orientation scolaire et professionnelle. En classes de 6^{ème} et de 5^{ème}, la découverte des métiers est ancrée dans les programmes disciplinaires. Aux niveaux supérieurs, cet accompagnement est assuré dans le cadre d'heures dédiées.

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports développera pendant l'année scolaire 2023-2024, un plan de formation spécifique destiné à permettre aux enseignants des collèges et des lycées d'avoir pleinement les moyens d'accompagner leurs élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

Une première formation de deux jours visera à les aider à intégrer les enjeux du parcours « Avenir » dans leurs enseignements. Il s'agira notamment de leur donner des pistes sur la manière de contribuer à la découverte des métiers en faisant le lien avec leurs enseignements disciplinaires ou encore à travers des actions pédagogiques permettant aux élèves de découvrir et d'explorer les différentes voies de formation.

Une seconde formation permettra de présenter aux enseignants les spécificités du bassin d'emploi monégasque afin qu'ils puissent informer et conseiller au mieux leurs élèves.

Des actions de formation relatives à la liaison collège/lycée avec des ateliers interdisciplinaires autour du travail par compétences

Dans le cadre du renforcement de la liaison collège/lycée deux actions de formation sont mises en place. L'objectif est de sensibiliser les enseignants des collèges et des lycées aux enjeux d'un travail en commun notamment concernant les niveaux de 3^{ème} et de 2^{nde}.

Les instructions officielles insistent plus particulièrement sur la notion de continuité des apprentissages et sur la nécessité d'éviter les effets de rupture, qui sont très souvent le résultat du cloisonnement entre les cycles d'apprentissage et le manque de connaissances des professeurs de l'autre niveau d'enseignement. Le constat souvent fait par les équipes pédagogiques mais également par les équipes de direction, est celui d'un décalage entre les acquis du collège et les attentes du lycée, que ce soit en termes de savoirs, de capacités ou de savoir-être.

Une première formation de deux jours portera spécifiquement sur le développement des compétences langagières orales des élèves. Il s'agira de donner aux enseignants des pistes sur la manière dont ils peuvent prendre part au développement de ces compétences, notamment dans le cadre de la préparation de l'oral du Diplôme National du Brevet et du Grand oral du baccalauréat, ainsi que d'engager au sein des équipes une réflexion sur une progressivité des apprentissages.

Une seconde formation de deux jours portera spécifiquement sur l'évaluation par compétences. Il s'agira, dans cette formation qui s'adresse à tous les enseignants de collège et lycée, de donner des pistes sur les objectifs et les modalités de l'évaluation par compétences, ainsi que d'engager, là aussi au sein des équipes disciplinaires, une réflexion sur une progressivité des apprentissages inter-cycles et inter-degrés.



Par un accompagnement optimisé des élèves lors de temps majeurs de leur scolarité

Une différenciation pédagogique et renforcer l'accompagnement des élèves en difficultés avec la mise en place du dispositif *Réussite des élèves en Mathématiques* en complément du dispositif *Réussite des élèves en Français*

Le dispositif « Réussite des élèves » a été initié par le Centre de Formation Pédagogique du Premier degré à la rentrée 2013. Ce dispositif « longitudinal » couvre à ce jour cinq années de l'école obligatoire avec trois volets répartis sur les cycles 1, 2 et 3.

Le premier volet porte sur la Grande Section et le Cours Préparatoire ; le second volet concerne le Cours Élémentaire 2^{ème} année et le troisième volet concerne le Cours Moyen 2^{ème} année et la 6^{ème}.

Ce troisième volet a vu le jour à la rentrée 2016. L'objectif du dispositif est de permettre à tous les élèves de 6^{ème} de compenser leurs difficultés scolaires dans le domaine du Français, en particulier en lecture. Ces difficultés sont objectivées par les évaluations nationales de français de fin de deuxième année de Cours Moyen.

Depuis la rentrée 2021, cette aide personnalisée, proposée sur un semestre, est pilotée par des professeurs de français du second degré, en concertation avec leurs homologues professeurs des écoles, afin de tourner davantage les élèves vers les exigences du second degré.

En cette rentrée 2023, ce dispositif s'étendra à l'enseignement des mathématiques. Tous les élèves de 6^{ème} bénéficieront, en début d'année, d'une évaluation diagnostique menée par leur professeur de mathématiques.

A l'issue de cette évaluation, les élèves dont il apparaîtra qu'ils entrent en 6^{ème} avec quelques fragilités seront pris en charge en petits groupes, à raison d'une heure hebdomadaire, afin de consolider leurs compétences par la remédiation.

Un accompagnement en confiance à l'entrée en 6^{ème}

Comme chacun le sait, l'entrée en 6^{ème} est une étape particulièrement importante pour chaque enfant, étape qui peut être une source d'inquiétude et un temps de forte interrogation.

L'entrée en 6^{ème} est, pour beaucoup de « nouveaux collégiens », l'immersion dans un lieu d'apprentissage différent, la découverte de règles et de codes propres au niveau « collège », le passage de la petite école à un grand établissement avec son dédale de

couloirs, des devoirs... Tout ceci peut devenir un temps de changements parfois perturbants, de bouleversements qui questionnent :

« Cette fois, ça y est, le grand saut a bien eu lieu et c'est là que les vrais ennuis ont commencé : les problèmes de popularité, les amis et surtout les ennemis, l'élection des délégués, les filles et surtout une en particulier... et quels vêtements choisir, marque ou pas marque ? »

Afin d'accompagner les élèves à cette étape importante de leur scolarité, une pièce de théâtre sera proposée aux jeunes élèves concernés.

« Être ou ne pas être populaire ? telle est la grande question » est la grande interrogation qu'aborde la pièce « *J'ai trop d'amis* », de David LESCOT, véritable « manuel de survie » pour tout élève entrant au collège. Il est à noter que ce spectacle a remporté le Molière du jeune public en 2022.

Au regard de la thématique et des enjeux abordés, une représentation à destination de tous les élèves de 6^{ème} a été programmée le 7 novembre 2023 dans l'après-midi, les invitant à une traversée hilarante de la préadolescence d'aujourd'hui, avec ses bonheurs et ses tracas, liés à la très attendue entrée au collège.

Un enrichissement du Parcours « Avenir » autour de projets favorisant la construction d'une orientation choisie par les élèves

Mise en place d'une bourse aux stages au collège Charles III

Dans le prolongement du baptême du lycée Rainier III du 1^{er} juillet 2023, le Gouvernement Princier souhaite renforcer la connaissance des métiers et des formations professionnelles et technologiques.

Depuis plusieurs années déjà, les élèves du collège Charles III peuvent intégrer la 4^{ème} et la 3^{ème} découverte professionnelle (DP). Grâce à des effectifs moindres, les professeurs ont l'opportunité de proposer des activités dans leur matière qui permettent aux élèves d'élargir leur connaissance des métiers et des filières de formation.

De plus, il leur est proposé d'effectuer trois stages en entreprise d'une semaine au cours de chaque année scolaire, alors que leurs camarades des autres classes du même niveau n'en effectuent qu'un seul.

Dans le cadre du renforcement du parcours « Avenir » en Principauté, les élèves des classes de DP du collège Charles III organiseront, au cours de cette année

scolaire, une bourse aux stages, à l'instar de celle qui s'est tenue au lycée Rainier III le 1^{er} février 2023.

Les élèves auront ainsi la possibilité de se présenter en quelques minutes aux représentants de plusieurs entreprises de leur choix.

Ceux-ci pourront alors mieux connaître les candidats stagiaires et sélectionner les plus motivés.

Avec l'appui de leurs professeurs et de la conseillère d'orientation de l'établissement, les élèves prendront l'attache d'entreprises de la Principauté pour organiser leur venue sur une demi-journée et prépareront leur présentation : savoir-être, mise en avant de leurs compétences, de leur motivation, connaissance de l'entreprise, etc.

Cette préparation sera l'occasion de s'informer sur les métiers et d'envisager leur parcours d'orientation, mais également de développer leurs compétences langagières orales en vue du diplôme national du brevet (DNB) et de leur future vie professionnelle.

Pour la présente année scolaire, la bourse aux stages s'adressera uniquement aux élèves de découverte professionnelle. Ce dispositif, distinct de l'agora de l'Orientation qui se tient dans chaque établissement scolaire, pourra être ouvert, dans les années à venir, à toutes les classes de collège dont les élèves auront à effectuer un stage en entreprise.

Mise en place d'un EPI « découverte du monde économique et professionnel » en 3^{ème}

Dans l'optique de poursuivre ses efforts pour que l'orientation scolaire soit choisie et non subie, le Gouvernement Princier souhaite renforcer la connaissance des métiers et des formations professionnelles et technologiques.

Pour les élèves des classes ordinaires, faire découvrir des métiers au-delà de ceux exercés dans le domaine familial reste une mission de l'éducation.

Bien entendu, des dispositifs comme l'Agora de l'orientation, l'action continue des professeurs principaux et des enseignants à travers leurs activités pédagogiques, la présence d'un conseiller d'orientation dans chaque établissement et la disponibilité du Centre d'Information de l'Éducation Nationale (CIEN) contribuent à cette mission.

C'est avec la volonté de disposer d'un outil de plus que le collège Charles III proposera à cette rentrée 2023, à titre expérimental, à deux classes de 3^{ème}, un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) intitulé « découverte du monde économique et professionnel » (DMEP).

Les équipes pédagogiques ont carte blanche pour mettre en place des projets de connaissance des métiers, de rencontres avec des professionnels et d'activités d'éducation économique, budgétaire et/ou financière. L'engagement des élèves dans ces projets devra profiter à l'ensemble de leurs camarades par la mise à disposition du fruit de leurs recherches.

Au-delà de l'enrichissement intellectuel et du parcours « Avenir » des élèves, ces projets seront l'occasion de développer des compétences figurant au livret scolaire unique (LSU) que tous les collégiens doivent valider, en particulier celles relatives au travail en équipe. Ces compétences leur seront particulièrement utiles dans la poursuite de leurs études et dans leur future vie professionnelle. Enfin, les élèves concernés pourront présenter le travail mené dans cet EPI dans le cadre de l'oral du Diplôme National du Brevet.

Concours « Zéro clichés pour nos métiers »

L'accompagnement des élèves vers une orientation scolaire et professionnelle choisie et réussie est un enjeu majeur de leur scolarité. Cet accompagnement est assuré par les équipes éducatives des établissements scolaires et s'appuie sur un certain nombre d'activités et d'événements : création de fiches métier, rencontres d'étudiants et de professionnels, conférences....

C'est dans ce cadre que la DENJS a souhaité mettre en place le concours « zéro cliché pour nos métiers » pour les élèves de collège (4ème / 3ème) et de lycée avec deux objectifs prioritaires :

- Une meilleure connaissance de l'offre de formations de la voie technologique et professionnelle en Principauté de Monaco, des métiers associés et des entreprises monégasques qui peuvent offrir des débouchés ;
- Une déconstruction des stéréotypes de genre qui touchent l'accès à certaines filières technologiques et professionnelles mais aussi à certaines spécialités de la voie générale, ainsi qu'aux métiers associés.

Les participants à ce concours doivent présenter, sur tout support audiovisuel de leur choix (capsule ou reportage vidéo...), un métier auquel peuvent mener les filières de formation proposées dans les établissements scolaires monégasques.

La présentation du métier choisi doit en outre permettre de mettre en avant les parcours de formation qui y conduisent (choix des spécialités en voie générale ; filière professionnelle ou technologique) en ayant soin de déconstruire les stéréotypes de genre associés à celles-ci. Enfin, la production doit mettre à l'honneur une entreprise monégasque.

Agora de l'Orientation

Chacun garde en mémoire l'évènement annuel organisé par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, qui permettait à l'ensemble des classes de 3^{ème} d'aller à la rencontre des professionnels à l'Auditorium Rainier III.

La pandémie de COVID-19 en 2020 a bien évidemment empêché la tenue d'un tel évènement. Néanmoins, La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a souhaité que ces rencontres puissent avoir lieu, mais sous un autre format.

Le travail de grande qualité avec les conseillers d'orientation de chaque établissement a permis d'aboutir à l'organisation de la semaine de l'orientation dans chacun d'eux en 2021.

Ce nouveau format a permis l'invitation de professionnels dont les métiers étaient accessibles aux élèves, à travers les formations proposées dans les collèges et les lycées, ou qu'ils pouvaient intégrer à l'issue de l'obtention de leur diplôme.

Ce travail de contextualisation des rencontres entre les élèves et les professionnels sera poursuivi et amplifié pendant l'année 2023-2024.

Ainsi, les directions des établissements et les conseillers d'orientation organiseront leur Agora de l'orientation selon un calendrier propre, qui sera ainsi plus pertinent au regard des calendriers des élèves (épreuves du baccalauréat, saisie des vœux dans Affelnet pour les collèges, sur Parcoursup pour les lycées, etc.) et sur une durée pouvant excéder une semaine.

Ces Agoras de l'Orientation pourront revêtir des formes différentes, avec des tables rondes de professionnels d'une même branche, des présentations de métiers et des démonstrations de matériel. Les élèves auront ainsi le loisir de s'inscrire aux rencontres qui les intéressent le plus, mais également de découvrir des métiers qu'ils n'envisageaient peut-être pas.

Par ces Agoras de l'orientation, le Gouvernement Princier personnalise un peu plus l'information des métiers afin que ces espaces-temps communs aux adultes et aux élèves soient les plus efficaces possible. Ces évènements complètent ainsi l'information communiquée par les conseillers d'orientation, les professeurs et, bien entendu, le Centre d'Information de l'Éducation Nationale (CIEN) de la Principauté.

De nouveaux aménagements du Baccalauréat pour plus de sérénité

L'édition 2024 du Baccalauréat sera marquée par de notables aménagements.

Les épreuves de spécialité du Baccalauréat auront lieu en juin et non plus en mars.

Le grand oral est maintenu et sera légèrement modifié : les 5 minutes destinées au projet d'orientation seront remplacées par 5 minutes consacrées aux savoirs acquis durant le lycée. Pour l'épreuve orale de français qui a lieu à la fin de la classe de première, le nombre de textes étudiés par les élèves passera de 20 à 16.

Ces aménagements ne changent pas profondément la réforme du Baccalauréat mais permettra aux élèves de gagner en sérénité en évitant de se sentir en permanence en examen.

Cela facilitera aussi la vie des établissements scolaires et diminuera le nombre d'heures de cours perdues en raison de l'organisation des épreuves d'examen en cours d'année.

Par une priorité absolue contre le harcèlement en milieu scolaire

Le mois « non au harcèlement »

Le harcèlement en milieu scolaire n'épargne pas la Principauté de Monaco.

Ainsi, en 2022-2023, 39 situations de harcèlement et de violence à l'Ecole ont été signalées par des parents, des élèves ou des personnels d'établissement.

Sur les 39 signalements relevés, 10 relevaient effectivement d'un harcèlement, 12 concernaient des violences autres que le harcèlement et les enquêtes sur les 17 autres signalements ont montré qu'il n'y avait aucune violence identifiée. Les violences identifiées sont à 76% des violences verbales entre élèves et à 24% des violences physiques. Même si le harcèlement en milieu scolaire reste stable en Principauté, il n'en demeure pas moins inacceptable et toute la communauté éducative est appelée à se mobiliser contre ce phénomène.

C'est pourquoi, plutôt que la traditionnelle journée « non au harcèlement » habituellement organisée chaque année, sera mis en place au titre de la présente rentrée, un mois entier consacré à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, de l'école élémentaire au lycée.

Cela traduit l'importance de cette cause à l'échelle du système éducatif monégasque.

Cette séquence débutera après les vacances de la Toussaint avec l'organisation d'un Escape Game de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement qui sera proposé à tous les élèves de 4^{ème}.

Puis, en partenariat avec la Délégation interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes, les établissements scolaires seront associés à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2023.

Un focus sera ainsi réalisé sur les violences sexistes, notamment de nature « cyber », afin de sensibiliser les collégiens et les lycéens grâce à des supports nouveaux (un manga et une exposition, notamment) pour mieux faire réfléchir les élèves au comportement pouvant conduire à des violences sexistes.

Durant ce mois contre le harcèlement en milieu scolaire, chaque établissement d'enseignement organisera des actions de sensibilisation auprès des élèves, qui tiendront compte de l'âge et du contexte de chaque école : jeux de rôles, débats, conférences, expositions, créations de supports de sensibilisation...

Ces sensibilisations, qui se dérouleront sur plusieurs semaines, auront pour objectif d'inscrire la prévention sur la longue durée pour avoir un impact plus fort et plus durable auprès des jeunes.

Un projet innovant dans le cadre de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire : un escape game géant destiné aux élèves de 4^{ème}

Le harcèlement en milieu scolaire, outre la détresse psychologique qu'il provoque chez les victimes, conduit souvent à une fréquentation scolaire irrégulière, qui malheureusement, aboutit parfois au décrochage total des élèves concernés.

Dans le cadre de la Loi n°1.513 du 3 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports continuera cette année encore à proposer des actions de prévention à destination des élèves contre le harcèlement et en faveur d'un comportement responsable et respectueux, dans et en dehors des établissements scolaires.

En particulier, plutôt que des séances de sensibilisation sous un format magistral, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports privilégiera cette année des préventions favorisant la mise en activité des élèves, afin qu'ils prennent conscience de l'importance de respecter et de protéger les autres.

Ainsi, les élèves de 4^{ème} des collèges de la Principauté participeront en novembre prochain, à un « escape game » ayant pour thème : « Harcèlement scolaire et cyberharcèlement ».

Dans le cadre de ce jeu innovant et collaboratif, en immersion dans un décor géant, les collégiens devront résoudre une enquête fictive qui leur permettra de mieux appréhender les signes du harcèlement et d'en comprendre les conséquences. L'objectif final est évidemment d'améliorer significativement le climat scolaire.

Un plan de prévention contre le harcèlement et la violence dans chaque établissement scolaire

La Loi n° 1.513 du 3 décembre 2021 relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire rend obligatoire la mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre ces deux phénomènes dans chaque établissement scolaire.

Ce plan est complémentaire des mesures déjà en vigueur pour traiter les situations de harcèlement et de violence à l'Ecole. Il comprend une feuille de route pour lutter contre les violences en valorisant les actions de prévention afin de traiter le plus en amont possible les situations qui pourraient s'aggraver et conduire à un harcèlement.

Le plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence scolaire s'organise en 4 parties :

- Le diagnostic pour disposer d'un état des lieux des situations de harcèlement et de violence dans l'établissement scolaire ;
- Les objectifs prioritaires fixés par l'établissement d'enseignement en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence en tenant compte de ce diagnostic ;
- Les actions programmées pour réaliser les objectifs du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence scolaire, notamment les mesures de préventives, les actions de formation, les procédures de signalement des situations de harcèlement et de violence en milieu scolaire, les mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de faits de violence, et les mesures éducatives et pédagogiques susceptibles de remédier ou de faire cesser une situation de violence ;
- Le dispositif d'évaluation annuelle de ce plan.

Le plan de prévention est public et consultable sur chaque site internet des établissements scolaires ou auprès des secrétariats de direction.

Ce nouvel outil, connu de tous, contribuera, sans nul doute, à assurer à chaque élève le droit à un environnement scolaire sûr et serein.

Des ateliers d'information et de formation sur la lutte contre les discours de haine : le projet « Stop Hate »

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, une série d'ateliers sera proposée à une douzaine élèves du Lycée Albert 1er, dès la rentrée scolaire, afin de les informer et de les former à la lutte contre tout discours de haine.

Ces ateliers ont été conçus et mis en oeuvre par Mme Audrey CHEYNUT, Professeure Agrégée de Lettres Classiques du Lycée Albert 1er, très engagée au sein du Foyer Socio-Educatif de cet établissement, et formée à l'Education à la Citoyenneté Démocratique dans le cadre du Programme PESTALOZZI du Conseil de l'Europe.

Sur la base du volontariat, les lycéens pourront, après inscription auprès du Foyer Socio-Educatif, participer à 5 ateliers d'une durée de deux heures, menés hors temps des cours.

Dans le cadre de cette démarche inédite et porteuse de sens, les lycéens seront invités à mener une réflexion sur la nature et le contenu d'un discours de haine ainsi que sur les moyens de lutter contre celui-ci, non seulement par l'acquisition de bonnes attitudes et habitudes personnelles, mais également par l'acquisition de connaissances et de reflexes, permettant de se protéger de ce type de discours et d'alerter l'entourage à son sujet. Au terme de chaque atelier, les participants seront invités à diffuser les conclusions de leur réflexion et de leur apprentissage, à travers des actions d'information et de sensibilisation au sein de leur établissement.

Cette stratégie permettra de toucher et d'engager le plus largement possible la communauté lycéenne dans la lutte contre les discours de haine.

A l'issue de l'ensemble de cette formation, les lycéens volontaires recevront un certificat de formation, délivré par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation au terme de l'année scolaire 2023-2024 afin d'en ajuster, si besoin, le format et le contenu et d'envisager un déploiement plus important et pérenne de cette démarche d'engagement, de la manière la plus pertinente et efficace possible.

Par un cadre d'apprentissage et de vie accueillant et adapté

Durant l'été 2023, le Service de Maintenance des Bâtiments Publics a pu intervenir au sein de certains établissements d'enseignement de la Principauté afin d'y effectuer des travaux d'embellissement, de rénovation ou de mise en conformité.

Sur l'ensemble des établissements scolaires, des travaux de mise aux normes de l'accessibilité au cadre bâti (sanitaire pour les personnes à mobilité réduite, mains courantes, ajustement des largeurs des portes, bandes podotactiles des escaliers, contrôle d'accès...) ont été menés.

Concernant plus particulièrement l'école François d'Assise-Nicolas Barré, une première phase de travaux du projet de mise en place de la climatisation dans l'aile Est du bâtiment a été réalisée. L'ensemble du bâtiment sera concerné par cet aménagement d'ici septembre 2025.

Des travaux de rénovation et d'embellissement des niveaux R+1/R+2 des sols, des murs et plafond de l'ensemble des couloirs et des classes ont également été menés durant l'été afin que la rentrée scolaire puisse se dérouler dans un cadre agréable et adapté.

L'école St Charles a également été concernée par quelques interventions majeures avec, notamment, le remplacement du sol carrelé de la salle polyvalente par du parquet. Il a également été procédé au changement du système de filtration de la piscine permettant ainsi une réduction non négligeable de la consommation énergétique ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'eau.

Concernant les interventions de mise aux normes, il est à relever que les gardes corps de la cour de récréation du 7^{ème} étage ont été remplacés par des modèles conformes aux attentes en matière de sécurité. Enfin, il a été procédé à une réfection des 3 blocs sanitaires du niveau 3 de cet établissement.

Le remplacement des sols souples, la reprise des peintures et l'installation de protection murales ont été effectués au sein de l'école des Carmes et du Cours St Maur.

Ces interventions, menées dans des délais souvent contraints par le Service de Maintenance des Bâtiments, contribuent pleinement au maintien d'un cadre d'apprentissage et de vie conforme aux besoins des élèves et des personnels, à leur sécurité autant qu'à leur bien-être.



L'Inclusion par le Vivre Ensemble

Partenariat avec l'Académie de Musique et Théâtre Rainier III : Projets musicaux et d'expression corporelle avec les élèves des classes ULIS

Depuis la précédente année scolaire et dans le cadre d'un partenariat établi avec l'Académie de Musique et Théâtre Rainier III, les élèves des Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) de l'école de la Condamine bénéficient chaque semaine d'un temps d'éveil musical au sein de l'Académie.

Pour l'année scolaire 2023-2024, ce sont deux nouveaux projets qui seront proposés, cette fois aux élèves des classes ULIS du collège Charles III. Ainsi, les élèves des classes de 6^{ème}/5^{ème} ULIS pratiqueront des activités d'expression corporelle, qui contribuent favorablement au développement psychomoteur des enfants et des adolescents.

En effet, le travail d'expression corporelle permet d'avoir un meilleur contrôle de la motricité, une expression plus fluide ainsi qu'une meilleure estime de soi.

Quant aux élèves des classes ULIS de 4^{ème}/3^{ème}, ils auront la chance pratiquer le BAO-PAO, instrument innovant issu de la recherche sur la simplification du geste instrumental.

Le BAO-PAO est un instrument d'expression musicale composé d'une interface de commande originale basée sur des rayons laser, couplée à un dispositif informatique de production sonore.

Cet instrument permet notamment à des personnes présentant des troubles moteurs ou cognitifs, de réaliser des performances musicales, en solo ou en groupe, avec un résultat d'une qualité musicale et sonore motivante et valorisante.

Pour mémoire, en dehors du temps scolaire, l'Académie de Musique et Théâtre Rainier III s'est engagée depuis la rentrée 2022 dans une démarche d'accueil des enfants et des adolescents ayant des besoins spécifiques.

Ainsi, des parcours adaptés et individualisés comprenant des aménagements peuvent être mis en œuvre, afin de faciliter l'accès à une pratique musicale ou théâtrale.

Semaine de l'école inclusive : Ecoles et Centre de Loisir Prince Albert II mobilisés dans une démarche solidaire de promotion du « vivre ensemble »

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 24 janvier Journée Internationale de l'Éducation, afin de célébrer le rôle de l'éducation pour contribuer à la paix et au développement.

C'est dans ce cadre que sera organisée en Principauté la seconde édition de la « Semaine de l'école inclusive », avec en point d'orgue, la journée du 24 janvier.

En effet, cette Journée Internationale rappelle l'importance d'offrir à chaque enfant la possibilité d'accéder à l'éducation, quelles(quel) que soient(soit) ses difficultés ou son handicap.

L'objectif d'une école inclusive est d'accueillir tous les élèves, mais aussi que leurs conditions d'accueil, d'accompagnement, notamment pédagogique, permettent leur épanouissement et leur plein accomplissement.

Durant toute une semaine, du 22 au 26 janvier 2024, les élèves de l'école de la Condamine, pionnière dans l'organisation de la première édition 2023, échangeront avec des associations partenaires au sujet des différents types de handicap qu'il soit moteur, sensoriel ou cognitif.

Des ateliers seront également proposés aux élèves par ces associations ainsi que par le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG).

L'école inclusive concerne tous les acteurs de l'école : l'ensemble des élèves, sans exception, porteurs ou pas de handicap, les enseignants ainsi que les autres adultes exerçant au sein de l'école, sans oublier, bien entendu, les familles.

Des projets porteurs des valeurs du « vivre ensemble » et de solidarité seront menés dans plusieurs écoles volontaires ainsi qu'au Centre de Loisirs Prince Albert II, qui participeront à l'édition 2024 de cette deuxième édition de la Semaine de l'École Inclusive en Principauté.



L'encouragement de l'excellence par des parcours et des dispositifs pédagogiques du 2nd degré enrichis et respectueux des spécificités monégasques

La valorisation de l'enseignement des mathématiques croisé avec la pratique du Bridge, par la création d'un tournoi inter-établissements

Lors de la précédente rentrée scolaire, avait été annoncée la volonté de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports de développer l'enseignement des mathématiques, à travers la pratique du bridge.

De longue date, l'Inspection Générale de mathématiques du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse de la République française a soutenu et favorisé le développement de formations dédiées à la corrélation entre la pratique du bridge et des mathématiques, au sein des Ecoles Académiques de Formation (EAFC).

En effet, la pratique de ce jeu de cartes favorise indéniablement l'acquisition de compétences mathématiques (calcul mental, prévision, algorithmie) figurant au Livret Scolaire Unique (LSU) du collègue. Elle offre également l'opportunité pour les élèves d'aborder des notions mathématiques prévues de manière plus globale, dans les programmes scolaires du Primaire au Lycée (séries mathématiques, probabilités, codage en langage Python, notamment).

Au cours de l'année scolaire passée, une dizaine de professeurs de mathématiques de la Principauté ont suivi des formations de l'EAFC de Nice sur ce sujet.

Afin de compléter leur formation et de proposer un espace et un temps d'échanges pour bâtir leurs propositions pédagogiques, le Centre de Formation Pédagogique du Second degré de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en étroite partenariat avec les Fédérations monégasque et française de bridge, a organisé trois demi-journées de formation.

Ainsi, à la rentrée 2023, les professeurs de mathématiques pourront proposer, dans le cadre de leurs cours et de leurs Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), des activités de mathématiques construites autour du jeu et des clubs de bridge. Cette démarche sera initiée dans les deux collèges de la Principauté.

Quel que soit leur niveau de jeu, les élèves seront invités à s'y inscrire afin de découvrir ou d'approfondir leur pratique de ce jeu de cartes, et d'aborder des notions fondamentales de mathématiques sur un mode ludique.

Tous pourront s'inscrire, s'ils le souhaitent, dans une catégorie correspondant à leur niveau de jeu, au premier Tournoi de Bridge inter-établissements de Monaco au cours de l'année 2024.

La participation des collégiens volontaires à ce premier opus du Tournoi de Bridge, leur permettra de mettre en pratique les savoirs, les stratégies et les connaissances qu'ils auront, dans un contexte de belle émulation !

La généralisation des passerelles vers des parcours linguistiques enrichis

Le Gouvernement Princier a toujours exprimé son souhait que soient maintenus et développés autant que de besoin, des parcours scolaires individualisés, pour optimiser la scolarité de certains élèves.

Dans ce cadre, il est essentiel que ces parcours spécifiques soient construits en fonction du niveau de l'élève concerné, de ses appétences, mais également du fait que l'élève est un individu en construction, dont les compétences, les aspirations et les projets évoluent au fil de sa scolarité et de sa montée en maturité.

Ainsi, il se peut qu'à un moment donné, un élève n'ait ni l'envie, ni le niveau pour rejoindre une section d'excellence de l'enseignement de l'anglais. Pour autant, il est possible qu'ultérieurement, ces deux conditions soient de nouveau parfaitement réunies.

C'est la raison pour laquelle des « passerelles » dans l'enseignement de l'anglais sont développées au sein des établissements scolaires de la Principauté.

Ainsi, les élèves qui ne sont pas inscrits dans les filières ou sections linguistiques à leur arrivée en classe de 6^{ème}, peuvent se présenter aux tests « passerelle » mis en place à l'issue des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, et 4^{ème}.

Les familles qui souhaitent présenter leur enfant à l'entrée en filière Anglais + (5^{ème}), Section européenne (4^{ème} - 3^{ème}) ou en Section internationale (5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}) devront constituer un dossier de candidature pour leur enfant qui se présentera à un examen d'aptitude à suivre les enseignements spécifiques (accès à la Section Internationale) ou à un test de positionnement par activité langagière, en correspondance avec les niveaux du Cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL) (accès à la filière Anglais + ou Section Européenne).

Cette démarche sera également mise en œuvre pour les élèves entrant en classe de Seconde et désireux de suivre un parcours linguistique enrichi (Section Européenne ou Section Internationale).

S'agissant de l'accès au cycle terminal menant au Bac Français International (BFI) pour les élèves qui ne sont pas issus de Section Internationale, possibilité leur est désormais donnée d'établir un dossier de candidature et de se présenter à un examen d'aptitude déterminant leur niveau de langue et leurs capacités à suivre les enseignements spécifiques au BFI, tels que ceux qui sont proposés par le lycée.

Bac Français International au Lycée Albert 1er : Première promotion et mise en œuvre d'un enseignement de spécialité physique-chimie en langue anglaise

A la rentrée 2022, les élèves de Première inscrits précédemment en classe de Seconde, en Section Internationale, ont automatiquement intégré le dispositif du Baccalauréat Français International (BFI), qui remplace désormais l'Option Internationale du Baccalauréat.

Cette cohorte se présentera à la première édition du Baccalauréat Français International lors de la session 2024 de cet examen.

Ce parcours d'excellence proposé au lycée Albert 1er, prévoit un apprentissage linguistique et culturel anglo-américain renforcé, qui vient enrichir l'offre d'enseignement linguistique initial par les enseignements spécifiques :

- Approfondissement culturel et linguistique ;
- Connaissance du monde (enseignement valorisant l'engagement de l'élève dans le cadre d'un projet avec un partenaire international) ;
- Enseignement obligatoire de Discipline Non Linguistique (DNL) portant sur l'histoire-géographie ;
- Enseignement facultatif de DNL, adossé à l'un des enseignements de spécialité.

Par ailleurs, le lycée Albert 1er proposera, en outre, l'enseignement d'une DNL facultative liée à la spécialité Physique-Chimie, aux élèves des classes de Première du BFI, dès cette rentrée 2023. Cette spécialité sera partiellement enseignée en anglais (soit 2h sur les 4h d'enseignement de spécialité).

Elle sera dispensée par un enseignant agrégé de Physique-Chimie, doté d'une expérience internationale confirmée.

Ces nouvelles actions, valorisantes et destinées à s'inscrire dans la durée, permettront à tous les élèves concernés de s'engager pleinement dans un parcours d'excellence spécifique à la Principauté, qui contribuera à maintenir, d'une manière générale, le rayonnement et l'attractivité du système scolaire monégasque, et du lycée Albert 1er en particulier.

Ouverture de la spécialité EPPCS (Education Physique, Pratiques et Culture Sportives) au Lycée Albert I^{er}

En novembre 2020, le Ministre français de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, a initié la création d'un nouvel enseignement de spécialité dénommé « Éducation Physique, Pratiques et Culture Sportives » (EPPCS), pour la voie générale du lycée.

Au titre de cette rentrée 2023, cet enseignement sera proposé au Lycée Albert I^{er}.

L'objectif de cette nouvelle spécialité est de permettre aux élèves de développer :

- une pratique approfondie et équilibrée d'activités sportives, physiques et artistiques ;
- des compétences transversales (confiance en soi; gestion de ses émotions ; esprit critique; sens de l'engagement ; travail en équipes, en projet...) essentielles à la réussite de leur parcours de formation et importantes pour leur épanouissement personnel ;
- une meilleure connaissance de la diversité des secteurs professionnels liés au sport et à la pratique sportive.

Comme son nom l'indique, cette spécialité n'est pas uniquement centrée sur la pratique du sport. En effet, elle comprend, en complément des enseignements d'Éducation Physique et Sportive dits "traditionnels", des contenus pratiques et théoriques, en lien avec le domaine sportif, dans les domaines des sciences ou des humanités, par exemple.

Ce nouvel enseignement pourra très certainement susciter l'intérêt des élèves qui témoignent d'une certaine appétence pour les métiers du sport au sens large, ou qui souhaitent intégrer, après l'obtention du Baccalauréat, la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives).

Il est à noter que le secteur du sport offre un panel large et diversifié de métiers, dans l'ergonomie, la santé, l'animation, le marketing, l'événementiel, le secours et le coaching, notamment.

L'éventail des formations associées est tout aussi varié, avec des filières d'études courtes ou allant jusqu'à un niveau Bac + 5, voire davantage.

Comme pour les autres spécialités du lycée, le volume horaire est de 4 heures en classe de Première et de 6 heures en classe de Terminale.

Ajout d'1h30 de Mathématiques à l'enseignement scientifique pour les élèves des classes de 1^{ère} de la voie générale, n'ayant pas choisi la spécialité « Mathématiques »

Afin de répondre aux exigences de l'enseignement supérieur, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports de la République française a fait le choix, à la rentrée 2022, de renforcer l'enseignement des Mathématiques des élèves n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité de Mathématiques en classe de 1^{ère}.

Ainsi, l'enseignement scientifique (ES) du tronc commun, suivi par tous les élèves de la voie générale, qui comportait déjà des Mathématiques Appliquées, s'était vu renforcé par l'adjonction, sur la base du volontariat, d'une heure et demie de Mathématiques pour les élèves n'ayant pas fait le choix de la spécialité « mathématiques » en classe de 1^{ère}.

Le fait de suivre cet Enseignement Scientifique et Mathématique (ESM), d'un horaire hebdomadaire de 3h30, a permis aux élèves de prendre l'option « Mathématiques complémentaires », tout en suivant l'enseignement scientifique de Terminale.

Au titre de cette rentrée 2023, ce dispositif sera généralisé. Ainsi, tous les élèves qui ne suivront pas la spécialité de mathématiques de Première générale, bénéficieront de l'ESM. Il sera ainsi donné à tous les élèves de ce niveau de classe, la possibilité de suivre l'option « Mathématiques Complémentaires » en Terminale, à la rentrée 2024.

Dans cette perspective, les services des professeurs de mathématiques des lycées de la Principauté ont été reconsidérés afin de pouvoir absorber cette augmentation mécanique du nombre d'heures de cours. Cette généralisation de l'ESM s'accompagnera de la mise en œuvre de nouveaux programmes de la partie « enseignement scientifique ». En effet, la volonté du Conseil Supérieur des Programmes de la République française a été de développer la culture scientifique de tous les élèves, qu'ils suivent ou non des spécialités dans ce domaine.

L'étude de la radioactivité et de ses applications pratiques fait ainsi son apparition dans les programmes et l'éducation au développement durable (EDD) prend désormais une place encore plus importante, avec les enjeux des sources d'énergie renouvelables et de la protection des réserves hydriques. Ces problématiques mettront en perspective les mesures prises dernièrement par le Gouvernement Princier pour limiter les dépenses énergétiques et économiser la ressource en eau, notamment.

Ce nouveau programme d'ESM permettra ainsi de fournir aux élèves de la voie générale, futurs citoyens et décideurs du monde de demain, un socle commun de connaissances scientifiques (Sciences de la Vie et de la Terre, Physique-Chimie et Mathématiques) qui les aideront à construire leur avenir dans une démarche éclairée, et dans une compréhension encore plus aboutie des enjeux du monde contemporain.

1^{ère} promotion du Baccalauréat MSPC (Maintenance des Systèmes de Production Connectés) au lycée Rainier III

De longue date, le Lycée Rainier III a préparé avec grand soin des générations d'élèves à la Maintenance des Equipements Industriels (MEI).

La formation des élèves de cette section était axée sur l'acquisition de compétences, leur permettant d'intervenir sur les lignes de production industrielle par anticipation d'incidents ou pour la réparation des pannes.

Toutefois, comme dans bien des domaines professionnels, la généralisation du numérique a entraîné l'émergence de nouveaux outils répondant aux besoins des entreprises du domaine industriel.

La « Transformation de la Voie Professionnelle » (TVP) a débuté à la rentrée 2019.

Le premier grand changement de cette TVP a été la création des « familles de métiers ». Celles-ci ont pour but de regrouper plusieurs filières professionnelles dont les référentiels de métiers comportent des points communs, ce qui permet de mutualiser des enseignements pour des élèves de filières variées, et, à l'issue de la classe de Seconde, d'en choisir une, en toute connaissance de cause.

Ainsi, les filières « Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés » (MELEC) et MEI ont intégré la famille des « Métiers du numérique et de la transition énergétique ».

À cette occasion, la filière MEI a changé de dénomination, devenant « Maintenance des systèmes de production connectés » (MSPC).

Ce changement de nom s'est accompagné de l'entrée en vigueur, à la rentrée 2022, d'un nouveau référentiel de compétences professionnelles dédiées à la maintenance conditionnelle (sans perturber le process de production) et à l'amélioration continue des installations.

La promotion de classe de Première MSPC de l'année 2022-2023 sera donc la première à se présenter aux épreuves du nouveau baccalauréat professionnel en juin 2024 et à soutenir l'épreuve du chef-d'œuvre de la voie professionnelle de cette filière.

Délocalisation des formations comptables « Post Bac » du Lycée Albert 1^{er} au Lycée Rainier III

Depuis de nombreuses années, le lycée Albert 1^{er} est confronté à de fortes difficultés de gestion de ses salles en raison d'un nombre particulièrement importants d'emplois du temps.

Plus de 800 emplois du temps sont établis chaque année pour tenir compte de certaines spécificités de parcours, pour le sport Elite notamment, mais pas uniquement.

De ce fait, il a été décidé de délocaliser les formations « post bac » du lycée Albert 1^{er} au lycée Rainier III à partir de la prochaine rentrée.

Cette démarche a été finalisée en pleine concertation avec les chefs d'établissement concernés.

Le lycée Rainier III dispose d'une capacité d'accueil plus importante que celle du lycée Albert 1^{er} en termes de salles disponibles.

Cette délocalisation concernera dans un premier temps les seules formations comptables de type Brevet de Technicien Supérieur et Diplôme de Comptabilité et de Gestion, dans l'attente d'une réflexion plus aboutie pour finaliser le transfert de toutes les formations techniques, probablement à l'horizon 2024-2025.

Le transfert prévu pour la prochaine rentrée permettra de libérer quasiment une classe par heure au lycée Albert 1^{er}.



De nouveaux sites Web et une dématérialisation optimisée

De nouveaux sites Web pour les établissements scolaires

En cette rentrée scolaire 2023, en partenariat avec la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, tous les sites internet des établissements scolaires font peau neuve avec un nouveau design et un contenu repensé pour être plus lisible et plus accessible pour les familles.

Les sites des établissements scolaires dataient de 2018 et nécessitaient d'être modernisés.

Cette nouvelle version des sites apporte les améliorations suivantes :

- Une meilleure expérience de navigation : les sites sont désormais tous « responsive », c'est-à-dire qu'ils sont adaptés à tout type d'écran : ordinateur, tablette et smartphone ;
- Un accès plus rapide vers les éléments clés internes ou externes au site ;
- Un bloc d'actualités permettant de mettre en valeur une actualité en particulier ;
- Une section avec des accès rapides vers des éléments majeurs du site ;
- Un bloc contact directement accessible depuis la page d'accueil.

Le design a été revu de manière à proposer des graphismes cohérents et uniformes sur chacun des sites du Gouvernement Princier. Bien que chaque site soit unique, il s'inscrit dans un écosystème offrant une garantie à l'utilisateur, celle d'être sur un site vérifié du Gouvernement Princier de Monaco.

Une nouvelle plateforme a été mise en place pour les contributeurs des sites internet, qui leur permettra une gestion des contenus plus pratique et plus intuitive. Ces nouveaux sites seront aussi mieux sécurisés.

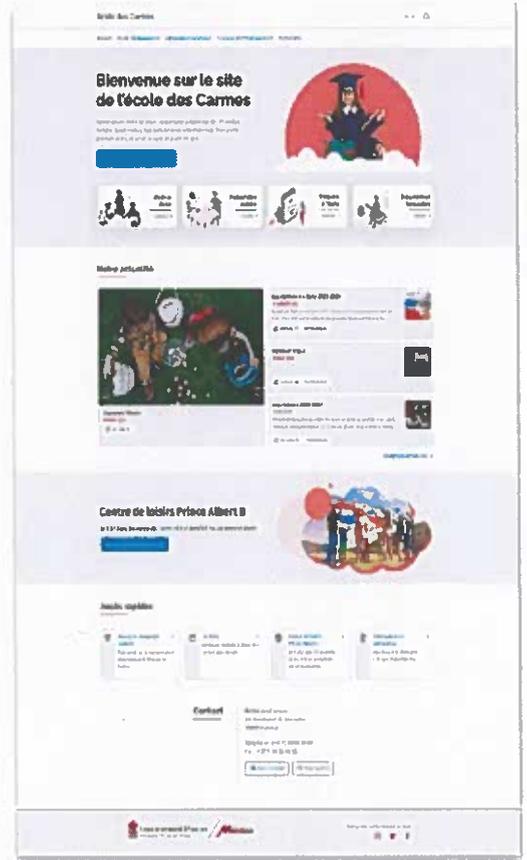
Cette refonte de sites internet concerne également le Centre de Loisirs Prince Albert II et le Centre d'Information de l'Éducation Nationale.

Les adresses des sites restent les mêmes que précédemment :

- École des Carmes - <https://ecole-carmes.gouv.mc>
- École du Parc - <https://ecole-parc.gouv.mc>
- École Stella - <https://ecole-stella.gouv.mc>
- École de la Condamine - <https://ecole-condamine.gouv.mc>
- École de Fontvieille - <https://ecole-fontvieille.gouv.mc>
- École des Révoires - <https://ecole-revoires.gouv.mc>
- École Saint Charles - <https://ecole-stcharles.gouv.mc>
- Collège Charles III - <https://college-charles3.gouv.mc>
- Lycée Albert 1er - <https://lycee-albert1er.gouv.mc>
- Lycée Rainier III - <https://lycee-rainier3.gouv.mc>
- Centre de Loisirs Prince Albert II (CLPA2) - <https://centredeloisirs.gouv.mc>
- Centre d'Information de l'Éducation Nationale (CIEN) -

<https://cien.gouv.mc>

Voici un exemple avant/après :



La poursuite de la dématérialisation des procédures d'inscription dédiées à la jeunesse

Avec le soutien contant de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, de la Direction des Services Numériques et de la Direction des Systèmes d'Information, le site « Espace Loisirs » a été optimisé afin de répondre aux mieux aux attentes des usagers, en poursuivant la dématérialisation des démarches.

Concernant le Pass'Sport Culture, Les familles peuvent désormais déposer en ligne leur demande d'adhésion, réserver les activités de leur enfant et procéder au règlement en ligne de leur réservation.

Une même optimisation est proposée pour le Centre de Loisirs Prince Albert II. Les familles peuvent désormais inscrire leur enfant pour l'année 2023/2024 en ligne via l'Espace Loisirs, avec une dématérialisation complète de la procédure d'inscription.

Enfin, pour ce qui est de la restauration scolaire, il est à noter qu'à compter de la rentrée de septembre 2023, les responsables légaux pourront se connecter sur leur espace dédié, via le portail unique des démarches en ligne du Gouvernement Princier « MonGuichet.mc ».

L'exemplarité à l'honneur

Un partenariat avec l'Ambassade de Suède pour la participation de la jeunesse de Monaco au « Young Courage Award »

Parce que chacun d'entre nous peut faire la différence....

Parce que la jeunesse de Monaco sait se mobiliser avec responsabilité et exemplarité, la Direction de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, en étroite partenariat avec l'Ambassade de Suède de la Principauté, proposera au titre de la rentrée 2023, un programme d'engagement particulier, qui met à l'honneur, le civisme, le courage, la force de mobilisation des jeunes : le Young Courage Award.

Ce prix a été créé en 2015 avec pour objectif principal de mettre à l'honneur les jeunes de 13 à 20 ans, qui, avec des moyens et des contextes de vie très divers, ont bouleversé la vie d'inconnus ou de proches, en faisant preuve d'un courage civique et d'un sens de l'engagement particulièrement louables.

L'initiative de ce prix qui récompense l'exemplarité portée par la jeunesse de ce monde, revient à l'Institut Raoul WALLENBERG, qui, en collaboration avec un jury indépendant, nomme chaque année 7 lauréats en Europe.

Pour mémoire, M. Raoul WALLENBERG, diplomate de nationalité suédoise, a mené de nombreuses opérations sensibles de sauvetage lors de l'Holocauste nazi, notamment.

Les élèves de l'enseignement secondaire de la Principauté seront invités à s'inspirer du parcours exceptionnel de Raoul WALLENBERG et à honorer son héritage en participant à l'édition 2023 de ce prix louant l'exemplarité.

Les élèves, qui estiment pouvoir s'inscrire dans cette démarche, pourront proposer leur candidature pour représenter la Principauté. Le ou les lauréat(s) retenu(s) par l'Institut Wallenberg, seront ensuite conviés en août 2024 à Stockholm afin d'assister à une conférence organisée par le Ministère des Affaires Etrangères en présence de représentants du gouvernement et du tissu socio-économique suédois.

De retour en Principauté, le ou les élèves récompensés endosseront pour une année entière le rôle de « Young Courage Ambassador » auprès de leur établissement scolaire.



Civisme et Francophonie - L'Ordre National du Mérite récompense la jeunesse de la Principauté

En mars 2022, le Président National de l'Ordre National du Mérite, M. Patrick SANDEVOIR, rappelait lors des Consultations Méditerranéennes, l'urgence de rappeler à la jeunesse, notamment, les valeurs de civisme, de citoyenneté, de courage, de mémoire, de solidarité et de culture, notamment, à l'égard de chacun d'entre nous mais plus particulièrement de la jeunesse, qui doit être actrice de son avenir, en conscience et en responsabilité.

En lien étroit avec Mme Michèle MAUDUIT-PALLANCA, Présidente de la Section de Monaco de l'Ordre National du Mérite, deux prix seront décernés, sur sélection, aux élèves de collège et de lycée,

- l'un afin de mettre à l'honneur des actions louables, civiques, et courageuses que certains auraient pu, dans le cadre de leur parcours scolaire ou lors d'activités plus personnelles ou associatives, mettre en œuvre : **le prix du civisme** ;
- l'autre pour souligner l'engagement de la jeunesse en faveur de **la défense de la Francophonie** et de l'apport majeur de la langue et de la culture française dans le monde.

La Fondation Nobel à la rencontre des jeunes de la Principauté

A l'initiative de Mme Sophie KRAFFT, Ambassadeur de Suède en Principauté, l'opportunité sera donnée aux élèves de la Principauté d'échanger avec un lauréat du Prix Nobel à l'occasion d'une conférence dédiée à cette rencontre exceptionnelle au cours de laquelle, le lauréat de ce prix prestigieux viendra exposer ses travaux, sa motivation et sa responsabilité de « Prix Nobel » à l'égard du monde et de sa jeunesse.

Les élèves et les professeurs seront mobilisés à cette occasion afin qu'une activité pédagogique précise puisse naître de cette conférence particulière et de cette rencontre d'exception.

L'engagement responsable pour un environnement respecté et durable

Une attention toute particulière sera portée au cours de l'année scolaire 2023-2024 sur le recyclage, voire la revalorisation des déchets issus de la Cuisine Centrale.

En effet, grâce au concours de la Société Monégasque d'Assainissement, une action de sensibilisation et de formation, à destination des personnels de la Société Monégasque de Restauration (SMR) sera menée, par le biais de conseils en matière de réduction et de recyclage des déchets et d'accompagnement à la mise en œuvre du tri sélectif.

Cela permettra de rappeler le cadre réglementaire en la matière.

Il est prévu que cette action dédiée à l'engagement responsable de chacun en faveur d'un environnement durable soit déployée, à terme, dans les établissements scolaires de l'enseignement public, préparant sur place les repas servis aux élèves et aux personnels.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique « Zéro déchet plastique à usage unique à l'horizon 2030 » du Gouvernement Princier, un effort tout particulier a été réalisé au titre de la présente rentrée 2023, quant aux contenants des repas des élèves bénéficiant d'un Protocole Alimentaire Individualisé (PAI).

En effet, ces derniers étaient jusqu'à alors présentés dans des barquettes scellées, en plastique. A compter de la rentrée 2023, les composants chauds (donc prévus comme plat principal) seront proposés aux élèves concernés dans des contenants biodégradables, strictement conformes aux exigences de sécurité alimentaire et sanitaire.

Enfin, dans un cadre responsable et exemplaire, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a souhaité que soient définitivement supprimées de la composition des repas distribués aux personnels des établissements scolaires, les bouteilles d'eau en plastique, proposition qui a été validée par le Gouvernement Princier.



L'enseignement supérieur et la vie étudiante

Adhésion de la Principauté à la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne dite « Convention de Lisbonne »

La massification de l'enseignement supérieur et la mobilité accrue des étudiants ont engagé les Etats à se doter de réglementations permettant d'accompagner au mieux ces évolutions.

La Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, dite « Convention de Lisbonne adoptée le 11 avril 1997, sous l'égide du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des Nations Unies (UNESCO) constitue une avancée majeure dans le domaine de la reconnaissance des diplômes en Europe, car elle définit les principes fondamentaux pour une reconnaissance juste, équitable et transparente des diplômes d'enseignement supérieur et de périodes d'études.

Il s'agit d'un instrument normatif adopté par une grande partie des Etats européens et par les établissements d'enseignement supérieur de la zone Europe, qui accompagne la mobilité des étudiants en permettant une juste reconnaissance de leurs qualifications.

Cette reconnaissance des diplômes et des qualifications ne tient pas compte du statut, de la nationalité du demandeur et n'interfère pas avec les règles de circulation et d'installation des personnes.

L'adhésion de la Principauté de Monaco à la Convention de Lisbonne répond, en tous points, à cet objectif, ce qui a un intérêt majeur pour les jeunes Monégasques poursuivant leurs études à l'étranger.

De même, les établissements d'enseignement supérieur de la Principauté pourront conforter leur attractivité et optimiser la mobilité de leurs étudiants.

Il est à noter que le Centre d'Information de l'Éducation Nationale, rattaché à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, qui participe activement au Réseau Européen des Centres Nationaux d'Information sur la reconnaissance et la mobilité académiques (ENIC), assure le suivi attentif des procédures de reconnaissance.

Evolutions en matière de Bourses d'Etudes et d'allocations de cantine

Dans une démarche pragmatique et afin d'accompagner au mieux les étudiants de la Principauté dans leur demande de soutien financier pour leurs études supérieures, des modifications significatives seront mises en œuvre au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Ainsi, en accord avec le Gouvernement Princier, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, a procédé à la modification de la date de début du dépôt des dossiers de bourses d'études.

En effet, l'évolution des choix d'orientation, la diversité des lieux d'études et les réponses d'acceptation ou de refus des établissements universitaires intervenant dans des délais de plus en plus tardifs, il a été fait le choix de faire débiter la campagne des Bourses d'Etudes et donc de dépôt des demandes au 1er juin, et non plus à compter du 1er avril, comme cela était le cas précédemment.

Afin d'éviter les difficultés de dépôt liées aux jours fériés et aux week-ends, les candidats auront désormais la possibilité de déposer leur demande de Bourse d'Etudes, jusqu'à 14h00 le dernier vendredi du mois de septembre de l'année de la demande et non plus le 15 septembre.

La date limite de dépôt des pièces complémentaires, jusque-là envisageable jusqu'au 1^{er} mars de l'année, est également repoussée d'un mois, allant jusqu'au dernier vendredi du mois de mars, 14h00, pour tous les candidats.

En cohérence avec le décalage de la date limite de dépôt des demandes, ainsi que des pièces complémentaires, les pénalités de 10% et 25%, précédemment appliquées, sont supprimées.

Par ailleurs, à l'instar des évolutions prévues pour les bourses d'études, le dépôt des demandes d'allocation pour la cantine se fera désormais dès le 1^{er} septembre de l'année scolaire concernée. La campagne de demandes de ces allocations sera clôturée le dernier vendredi du mois de novembre et non plus le 15 novembre, comme cela était le cas jusqu'alors.

Optimisation des formations de l'International University of Monaco (IUM)

Création d'un "Master of Science in Sustainability and Innovation Management"

Afin de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences en matière de développement durable au sein d'organisations locales, nationales et internationales, l'IUM proposera, à partir de la rentrée 2023, une nouvelle offre de formation intitulée « Master of Science in Sustainability and Innovation Management ».

Ce Master a pour objectif principal de former 3 types de profils :

- des managers,
- des entrepreneurs,
- des consultants en développement durable.

Cette formation se déroulera en Principauté de Monaco, avec un point focal particulier sur la préservation des océans, en étroite partenariat avec les institutions, entités et programmes dédiés au développement durable, tels que, notamment :

- l'Institut Océanographique ;
- la Fondation Prince Albert II de Monaco ;
- l'Incubateur Monaco Tech ;
- Le Yacht Club de Monaco et le Solar Boat Challenge ;
- La Monaco Ocean Week ;
- Le programme "Ocean Innovators Platform";
- Le Monaco Yachting Cluster et le programme "Monaco Capital of Advanced Yachting";
- Le Monaco Ocean Protection Challenge et son affiliation à la plateforme internationale « 1000 Ocean Start-ups ».

D'autres enseignements, centrés sur les innovations technologiques en matière de durabilité seront également dispensés en partenariat avec l'ECE, (Ecole d'Ingénieurs du groupe OMNES Education).

Des cours de « design thinking » (conception créative) seront proposés aux étudiants de ce Master, à l'occasion d'un séjour de formation à San Francisco, à proximité de la Silicon Valley.

Les débouchés professionnels pour les diplômés de ce « Master of Science in Sustainability and Innovation Management » seront prioritairement des postes de Consultant en RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) /Durabilité, de manager ou d'entrepreneur au sein de structures spécialisées en développement durable, d'incubateurs d'entreprises de ce secteur d'activités, de responsable de la diversité et de l'inclusion, d'analyste en investissement d'impact et d'expert en pratiques « Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance », notamment.

Dispensée en anglais, cette formation se déroulera sur une période de 16 mois.

Recrutés sur entretien et dossier de motivation, les candidats désireux d'intégrer ce nouveau cursus, devront impérativement avoir validé trois années d'études supérieures.

Création d'une nouvelle spécialisation du programme de Bachelor de l'Université Internationale de Monaco : « Luxury Tourism & Hospitality »

Cette nouvelle option de spécialisation concernera la 3^{ème} année du programme de « Bachelor of Business Administration », en enrichissant les contenus déjà existants de ce BBA. Elle portera principalement sur les thématiques du tourisme et de l'hôtellerie de luxe ainsi que sur le « *destination management* » (c'est-à-dire la coordination et la gestion des différents éléments d'une destination touristique).

L'objectif de ce nouveau cursus est de former les étudiants à la gestion d'hôtels et de « resorts » de luxe, ainsi qu'à la gestion d'évènements de haut niveau, un champ d'activités porteur en Principauté de Monaco.

Cette formation spécialisée préparera également les étudiants à intégrer des agences de marketing spécialisées dans la promotion des entreprises de luxe ou encore des structures d'État intervenant dans la promotion de leur pays, en tant que « destination de luxe ».

Les institutions et entités partenaires de l'IUM pour ce nouveau cursus sont :

- L'American University of Dubaï ;
- Le Lycée Rainier III ;
- L'Ecole Hôtelière de Lausanne (EHL).

Dispensée en anglais, cette formation se déroulera sur une période de 12 mois.

Pour pouvoir postuler à cette formation, les candidats devront avoir un niveau de formation de niveau Bac +2 (admission interne pour les étudiants ayant complété deux années de Bachelor à l'IUM, admission externe pour les étudiants détenteurs d'un BTS, IUT ou d'un autre diplôme dans le domaine du tourisme, de l'« hospitality » ou d'un secteur lié à cette filière).

Qui plus est, ils devront justifier d'un niveau d'anglais d'un niveau B2 minimum du CECRL (Cadre Européen de Référence pour les langues).

Création d'une nouvelle spécialisation du programme de Master of Science in Finance à l'Université Internationale de Monaco : « Private Equity and Investment Banking»

Cette nouvelle spécialisation propose une formation de haut niveau aux thématiques des fusions/acquisitions et du conseil sur des transactions de haut de bilan.

Elle se déroulera sur une période de 24 mois et permettra de préparer les étudiants aux meilleures pratiques de la place financière monégasque, ainsi que de celles des grandes banques d'investissement de Londres.

Il est à noter que les cours fondamentaux et de spécialisation de ce cursus, seront délivrés en Principauté et suivis d'un trimestre à Londres qui permettra aux futurs

diplômés de suivre, à la fois des enseignements avancés tout en découvrant les grandes institutions de la *City* londonienne.

Cette formation se clôturera par la réalisation d'un stage au sein d'institutions financières situées dans la capitale britannique, au Luxembourg, à Monaco, en France et plus généralement au sein des capitales européennes.

Dispensée en anglais, cette formation se déroulera sur une période de 24 mois.

Recrutés sur entretien et dossier de motivation, les candidats à ce cursus de spécialisation devront avoir validé trois années d'études supérieures.

Renouvellement du VISA de l'IUM pour 5 ans

Dans le prolongement de l'audit réalisé par le comité d'experts de la FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises) qui avait déjà conduit une évaluation des programmes de l'IUM, et sur le fondement d'un rapport préliminaire suivi d'une visite approfondie sur site, il a été souligné que cet établissement d'enseignement supérieur avait significativement évolué vers une démarche d'amélioration constante de la qualité de ses diplômes.

Aussi, les experts de la FNEGE ont rendu un avis favorable au renouvellement du visa délivré par le Gouvernement Princier, s'agissant des formations et des diplômes délivrés par IUM.

Le visa de l'IUM est donc renouvelé pour une période de 5 années, soit jusqu'à l'année universitaire 2027/2028.

Accompagnement des lycéens vers la découverte des métiers liés au domaine de l'expertise comptable – Partenariat entre la Commission d'Insertion des Diplômés et la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Les métiers liés au monde de **l'expertise comptable** requièrent des connaissances, une technicité, un savoir-faire et des compétences d'analyse qui peuvent parfois donner de ce secteur d'activités, une perception complexe de missions stéréotypées et peu ou pas tournées vers la modernité.

Cette perception erronée de ce secteur d'activités, pourtant porteur d'emplois et d'avenir, doit pouvoir évoluer à l'occasion de temps d'échanges, concrets, libres et conviviaux entre les lycéens et les principales enseignes de l'expertise comptable de la Principauté.

Dans cette démarche d'accompagnement des élèves vers une meilleure connaissance et une perception plus juste du domaine de l'expertise comptable, seront donc organisés en faveur des élèves et de professeurs, des temps de visite au sein des cabinets monégasques concernés afin de permettre à la jeunesse de la Principauté, de mieux comprendre l'attractivité et la modernité de ce secteur économique à fort potentiel d'embauche, et parfaitement en phase avec les évolutions technologiques contemporaines.

Ces rencontres, entre professionnels et lycéens seront menés dans le cadre d'un **partenariat étroit entre la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports et la Commission d'Insertion des Diplômés**, dont la connaissance experte des secteurs d'activités de la Principauté et la méthodologie d'accompagnement de la jeunesse vers son insertion professionnelle à Monaco seront des atouts majeurs à la réussite de cette démarche inédite.

Ce partenariat sera bien entendu structuré en complément et en cohérence avec le travail de très grande qualité effectué par les Conseillers d'Orientation des établissements de l'enseignement secondaire de la Principauté.

Rencontres avec les établissements de l'Hôtellerie de Luxe de la Principauté : les mille et un métiers de l'hôtellerie et de la restauration de haut niveau.

La Principauté de Monaco est, dans le domaine de l'Hôtellerie et de la Restauration de luxe, une référence mondiale, par la grande et nécessaire qualité du service proposé à une clientèle internationale aux attentes fortes.

Ce secteur d'activités de la Principauté, particulièrement attractif, est porteur de très nombreux emplois dont la diversité et la nature véritable ne sont pas nécessairement connues du grand public comme du public scolaire.

Exercer au sein de l'économie du luxe, dédiée à la restauration et à l'hôtellerie d'exception revêt en effet une multitude d'aspects que la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports souhaite faire découvrir aux élèves de la Principauté, et plus particulièrement à ceux qui s'engagent ou finalisent un cursus de formation au sein du Lycée Rainier III qui conduit à ces métiers.

A cette occasion, une collaboration soutenue sera mise en œuvre avec la Société des Bains de Mer afin que des échanges plus fréquents, et de nature plus diversifiée (table ronde, ateliers de découverte, visites d'établissements, journée avec des professionnels ciblés, etc..) soient prévus pour les enseignants et les élèves concernés, indépendamment des dispositifs déjà mis en œuvre par les équipes pédagogiques et les chefs de travaux de ce secteur du Lycée Rainier III.

**La participation de
la Direction de l'Éducation Nationale de la
Jeunesse et des Sports à l' International
sur des thématiques majeures**

Dans le cadre de ses missions spécifiques, et en appui à l'action fondamentale menée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports est amenée à représenter la Principauté de Monaco auprès de certaines organisations internationales ou à participer à divers événements relatifs à l'Education, à la Jeunesse ou au Sport.

Ainsi, au cours de l'année scolaire 2023-2024, les équipes de la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports seront amenés à apporter leur contribution aux principaux temps forts internationaux suivants :

- **La préparation de la 26ème Conférence des Ministres de l'Education du Conseil de l'Europe**, qui se déroulera les 28 et 29 septembre 2023 à Strasbourg, sur la thématique suivante : « le pouvoir transformateur de l'Education : valeurs universelles et renouveau civique ». La présence de représentants de la DENJS à ce temps d'échange majeur, sera plus particulièrement l'occasion pour la Principauté de soutenir le Conseil de l'Europe dans le domaine sensible de l'Education à la citoyenneté numérique, en lien avec la poursuite du déploiement des outils numériques au sein du système éducatif monégasque.
- La participation à la **Conférence intitulée « les écoles en action »** qui se tiendra à Bohinj (Slovénie), les 28 et 29 septembre 2023 dans le cadre de la présidence slovène de la **Convention Alpine** (Convention sur la Protection des Alpes). Dans ce cadre, la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports présentera les activités qu'elle mène dans le domaine de l'Education au Développement Durable.
- La participation à l'**enquête européenne ESPAD (European School Survey Project on Alcohol and other Drugs) 2024** à laquelle prendront part tous les lycéens de la Principauté, sera organisée au printemps 2024 par l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques (IMSEE), en partenariat avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il est à noter que cette enquête est menée à Monaco tous les quatre ans depuis 2007. Elle a pour objectif de mesurer la consommation de substances addictives chez les jeunes âgés de 16 ans. A Monaco, toute la population lycéenne ainsi que les collégiens âgés de plus de 16 ans sont interrogés. Ce large panel permet à la Principauté d'être en totale conformité avec les règles statistiques assurant la comparaison des données entre les différents pays consultés. Les informations ainsi recueillies constituent également pour le Gouvernement Princier un outil précieux de suivi et d'analyse de l'impact des actions de sensibilisation et de prévention menées auprès des élèves de la Principauté et de définir, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

Des activités et structures sportives valorisées

Enseignement de l'Education Physique et Sportive : passage à 4 séquences

En Education Physique et Sportive (E.P.S.), une « séquence » correspond à un module d'apprentissage.

Un module regroupe un ensemble de séances, autour d'une activité spécifiquement identifiée et se caractérise par les objectifs d'apprentissage que l'enseignant fixe pour ses élèves.

Afin de réaliser ces objectifs, le professeur d'Education Physique et Sportive doit préalablement prévoir et structurer au mieux son enseignement afin que ses élèves puissent parvenir aux résultats attendus.

Pour les élèves, participer à un module d'apprentissage, consiste à retrouver une même activité – ou une même famille d'activités – sur plusieurs séances, ce qui permet à chacun d'eux de bénéficier de plusieurs temps pour progresser dans l'acquisition des apprentissages, avant l'évaluation finale.

Jusqu'en 2022/2023, l'année scolaire était divisée en 5 séquences, soit une moyenne de 6 séances d'apprentissage pour une même activité, étant précisé qu'une séquence se divise en trois phases :

- la découverte de l'activité,
- l'entraînement pour atteindre les objectifs,
- l'évaluation.

Afin d'augmenter le nombre de séances par activité sportive et permettre ainsi aux élèves de disposer d'une phase d'enseignement plus longue (d'autant plus lorsque certaines séances doivent faire l'objet de reprogrammation), le nombre de séquences a été réduit.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2023, les élèves disposeront de 9 séances en moyenne pour appréhender une discipline sportive. Cette modification a été encouragée par les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'Education Physique et Sportive de l'Académie de Nice, qui viennent régulièrement effectuer des visites de conseil au sein des établissements d'enseignement de la Principauté.

Il est à noter qu'en plus de l'augmentation du temps d'apprentissage, cette mesure permet de cibler les activités sportives que les élèves favorisent et, de fait, rendre les cours d'Education Physique et Sportive encore plus attrayants.

Initiation aux Arts du Cirque : élargissement de l'activité « cirque » à trois établissements supplémentaires

Au titre de l'année scolaire 2022-2023, une expérimentation intitulée « initiation aux arts du cirque » a été menée en Grande Section de Maternelle à l'Ecole Saint-Charles. Ce niveau a été choisi pour développer les activités motrices au cycle 1, sachant que les élèves du 1er degré ne sont pris en charge par des professeurs d'Education Physique et Sportive qu'à compter du cycle 2.

Cette activité a été réalisée en alternance semestrielle avec la natation.

Dans le cadre des célébrations du centenaire de la naissance du Prince Rainier III, trois nouvelles écoles maternelles publiques de la Principauté de Monaco rejoindront ce dispositif dès septembre 2023 : l'Ecole des Carmes, l'Ecole du Parc et l'Ecole de Fontvieille.

Au total, ce sont donc 8 classes de Grande Section de Maternelle de la Principauté qui bénéficieront d'ateliers d'initiation aux arts du cirque, chers au cœur du Prince Rainier III et de la Famille Princière, pendant l'année scolaire 2023-2024.

Terrain Prince Héréditaire Jacques : Création d'un club house et d'une salle de musculation pour les utilisateurs du site

Depuis le mois de juillet 2023, les travaux de surélévation du bâtiment lié au Terrain Prince Héréditaire Jacques ont débuté. En effet, les différents cahiers des charges référents aux niveaux de compétitions programmés sur le site stipulent la présence de certains équipements qui, à ce jour, ne sont pas présents au terrain Prince Héréditaire Jacques. Afin de répondre aux critères desdits cahiers des charges, une surélévation comprenant un espace d'accueil type club house et une salle de musculation sont nécessaires.

Ainsi, ces équipements seront accessibles à tous les utilisateurs du site à savoir :

- L'AS Monaco Football Club ;
- Le Monaco Rugby Seven ;
- La Fédération Monégasque de Rugby ;
- L'AS Monaco Rugby ;
- L'AS Monaco Football Club, Section Feminine.

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans la politique de développement du sport de la Principauté en proposant aux associations sportives des infrastructures et des équipements leur permettant d'être dans les meilleures conditions pour atteindre leurs objectifs sportifs. La livraison de ces nouveaux espaces est programmée d'ici la fin de l'année 2023.

Implantation de trois terrains de Beach Volley sur les terrains de sport du Centre de Loisirs Prince Albert II

A la suite de la rénovation du site balnéaire du Larvotto, il est devenu nécessaire de trouver un endroit pour pratiquer le Beach Volley.

Pour répondre à ce besoin, le Gouvernement Princier a aménagé récemment trois terrains de Beach Volley au Centre de Loisirs Prince Albert II afin d'offrir des conditions optimales pour la pratique de ce sport.

A l'occasion de cette création, une nouvelle organisation s'est mise en place pour assurer et respecter les impératifs de sécurité pour les enfants accueillis, ainsi qu'une utilisation fluide et équitable entre le Club de Volley Ball et le Centre de Loisirs Prince Albert II. Des créneaux horaires spécifiques ont donc été établis afin de permettre à tous les membres du Club de Volley Ball de profiter pleinement de ces installations.

Les agents techniques du Centre de Loisirs Prince Albert II seront mobilisés chaque matin afin d'assurer le maintien de l'état de ces terrains (qui peuvent perdre une grande quantité de sable chaque jour) et pour éviter tout risque de blessure aux pratiquants, petits et grands.

Ces nouveaux terrains de beach-volley sont exclusivement accessibles aux membres du Club de Volley Ball de Monaco, qui ont d'ailleurs exprimé leur satisfaction quant à cette initiative.

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et promotion des valeurs du Sport en Principauté

En 2024, la France et Paris accueilleront les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été pour la troisième fois de leur histoire. Par leur caractère exemplaire, les Jeux Olympiques et Paralympiques peuvent inciter l'Ecole à accorder davantage de place au sport, dans toutes ses dimensions, au-delà même des seuls enseignements d'Education Physique et sportive et des activités des associations sportives.

Dans cette perspective, la Direction de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports prévoit de mettre en œuvre tout au long de l'année scolaire 2023/2024, des projets pédagogiques et éducatifs autour des valeurs du sport, en lien avec le Comité Olympique Monégasque et d'autres entités sportives de la Principauté.

Sont notamment envisagés :

L'intervention d'un sportif olympien au sein des établissements scolaires ;

La formation des jeunes sportifs à la lutte contre les discriminations ;

Au titre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), le développement du programme « jeunes officiels vers une génération responsable », en invitant les jeunes générations à participer à l'organisation de manifestations sportives ;

L'accompagnement à une approche lucide et responsable de l'actualité sportive en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement des médias et sur une analyse critique de leur contenu.

Des élèves et des Champions : Rencontres et partage de passions autour des sports automobile et cycliste

Certains grands moments sportifs que la Principauté accueillera durant l'année scolaire 2023-2024, feront l'objet de temps de rencontres et d'échanges entre les élèves des établissements scolaires de Monaco, tous niveaux confondus, et des champions issus du sport automobile ou du cyclisme.

Ainsi, des pilotes de grands prix historiques, de E-Prix et de Formule 1 se rendront, cette année encore, mais selon un format renforcé, au sein des classes de Primaire et de Secondaire afin de partager leur passion avec la jeunesse de la Principauté.

Ces échanges privilégiés sont toujours particulièrement appréciés, tant par la communauté éducative, honorée d'accueillir d'illustres représentants du monde de l'automobile, que pour les champions au palmarès prestigieux, toujours volontaires pour ces moments de partage autour d'une passion.

Cette expérience déjà mise en œuvre en partenariat avec l'Automobile Club de Monaco, s'étendra cette année à l'édition 2023 de «Beking », ce qui permettra au public scolaire de la Principauté de découvrir, par la parole et l'engouement de cyclistes de renommée internationale, les bienfaits et les exigences du sport cycliste, ainsi que l'importance d'une pratique sécurisée et responsable des activités liées au vélo.



Remerciements de Madame le Commissaire Général

Ce dossier de presse est le fruit d'un travail d'équipe mené avec professionnalisme, méthode et enthousiasme pour mes collaborateurs, que je tiens à remercier très sincèrement, pour le travail de qualité accompli mais également pour leur engagement quotidien au service de la Jeunesse de la Principauté.

Mes remerciements s'adressent également à tous les chefs d'établissements et à l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants pour leur mobilisation efficace face aux défis pédagogiques, éducatifs, technologiques que notre système scolaire doit intégrer dans son mode de fonctionnement.

L'adaptabilité et la réactivité sont au cœur de leur action. Ils sont les acteurs essentiels d'un système scolaire reconnu pour son excellence autant que pour son caractère innovant. Sans leur présence engagée, la politique mise en œuvre par le Gouvernement Princier dans les champs de compétence de ma Direction, ne pourrait avoir la portée et la justesse qui restent les siennes.

Cette politique est portée par un Gouvernement qui sait placer la Principauté, son rayonnement et son attractivité au cœur de ses plus grands projets, mais surtout de ses principales priorités.

Je suis profondément reconnaissante à celles et ceux qui gardent quotidiennement à l'esprit cette feuille de route exigeante et qui mettront, cette année encore, tous leurs talents au service de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports en Principauté.

Isabelle BONNAL.

